



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados

TORONTO

61^e CONGRÈS

#UIATORONTO

INSCRIPTION **PROGRAMME**
27-31
OCTOBRE
2017



LexisNexis®

REAL-WORLD PRACTICAL GUIDANCE FROM AROUND THE GLOBE

When you're seeking the best direction to take your legal matters, turn to LexisNexis. You'll find practical guidance based on the real-world experience of your country's foremost practicing attorney authors. Discover beginning-to-end practical guidance for today's legal world—only from LexisNexis.

| | | |
|----------------|--------------------------------|--|
| Australia | LexisNexis® Practical Guidance | www.lexisnexis.com.au/practicalguidance |
| Canada | Lexis Practice Advisor® Canada | www.lexisnexis.ca/practice-advisor |
| France | Lexis 360® | www.lexisnexis.fr/Lexis360 |
| Hong Kong | Lexis® Practical Guidance | www.lexisnexis.com.hk/practicalguidance |
| India | Lexis® Practical Guidance | www.lexispracticalguidance.in |
| New Zealand | Lexis® Practical Guidance | www.lexisnexis.co.nz/practicalguidance |
| Singapore | Lexis® Practical Guidance | www.lexisnexis.com.sg/practicalguidance |
| South Africa | LexisNexis® Practical Guidance | www.lexisnexis.co.za/practicalguidance |
| United Kingdom | Lexis® PSL | www.lexisnexis.co.uk/practical-guidance |
| United States | Lexis Practice Advisor® | www.lexisnexis.com/practice-advisor |

UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS
20 RUE DROUOT
75009 PARIS - FRANCE
TÉL : +33 1 44 88 55 66
FAX : +33 1 44 88 55 77
E-MAIL : UIACENTRE@UIANET.ORG
WWW.UIANET.ORG

2017 UIA CONGRESS
TORONTO

TORONTO
61^e CONGRÈS
27-31
OCTOBRE
2017
#UIATORONTO

HÔTEL WESTIN HARBOUR CASTLE
1 HARBOUR SQUARE
TORONTO, ON, M5J 1A6
CANADA

1 > INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Qu'est-ce que l'UIA ? > 6
- Calendrier du congrès > 8, 9
- Informations congrès > 10, 11, 14
- Partenaires du congrès > 12, 13
- Événements à ne pas manquer > 15

2 > PROGRAMME SCIENTIFIQUE

Les sessions scientifiques des commissions et les thèmes principaux se dérouleront à l'Hotel Westin Harbour Castle.

2.1 > Thèmes principaux

- Exploitation des ressources naturelles : entreprises et droits de l'homme > 16
- Victimes du terrorisme : quelles réparations ? > 17
- Justice transitionnelle : quels résultats ? > 18

2.2 > Séances de travail des commissions

- Arbitrage International > 26
- Droit Administratif > 32
- Droit Alimentaire > 24
- Droit de l'Art > 32, 36, 38
- Droit des Assurances > 20, 36, 38
- Avenir de l'Avocat > 28
- Droit Bancaire et Financier > 26
- Droit des Biotechnologies > 26, 30
- Droit de la Concurrence > 36
- Droit et Pratique du Contentieux > 36, 38
- Droit des Contrats > 22, 24
- Défense de la Défense > 30
- Défense Pénale Internationale > 38
- Entreprises et Droits de l'Homme > 26
- Droit de l'Environnement et Développement Durable > 32
- Droit de la Faillite > 28
- Droit de la Famille > 28, 30
- Droit Fiscal > 30, 34
- Droits de l'Homme > 20
- Droit de l'Immigration et Nationalité > 24
- Droit Immobilier > 26, 32
- Droit International Privé > 20
- Investissements Étrangers > 34
- Médiation et Prévention des Conflits > 32
- Droit Médical > 20
- Droit de la Mode > 22, 24
- Droit OHADA > 36
- Organisation des Cabinets d'Avocats > 20
- Organisation Internationale du Patrimoine > 22, 30
- Droit Pénal > 22, 24
- Droit de la Presse et des Médias > 20
- Propriété Intellectuelle > 22, 24, 32
- Droit de la Responsabilité > 20
- Retraite et Prévoyance > 38
- Droit de la Robotique > 36
- Droit des Sociétés et Fusions & Acquisitions > 30, 36
- Droit des Sports > 32
- Droit des Technologies de l'Information > 32
- Droit des Transports > 36, 38
- Droit du Travail > 22, 24
- Droit de l'Union Européenne > 38
- Vente Internationale de Marchandises > 22
- Vie Privée et Droits de l'Homme Numérique > 26, 30



Chères Consoeurs, chers Confrères,

Plus de 30 ans se sont écoulés depuis le congrès de l'UIA à Montréal. Il est donc grand temps de retourner au Canada.

L'UIA partage en effet avec ce grand pays de nombreuses valeurs, notamment le multilinguisme et le multiculturalisme ainsi qu'un souci permanent de préserver la paix et la démocratie dans le monde, de même que l'État de droit.

Toronto, qui fut la capitale du Haut-Canada et porta le nom de York jusqu'en 1834, est la plus grande ville du pays et un très important centre financier. Elle est située au bord du lac Ontario et jouit d'un microclimat et d'une qualité de vie exceptionnels.

Trois thèmes principaux ont été retenus, en marge du travail des nombreuses commissions spécialisées, qui traiteront de :

■ **l'exploitation des ressources naturelles**, avec tous les problèmes qui en dérivent, aussi bien en matière de droits de l'homme, de droit de l'environnement, de droit immobilier, de droit commercial, de droit financier, de droit du travail et de droit pénal

■ **la réparation des dommages dérivant du terrorisme**, pour déterminer qui en sont les responsables et comment les victimes doivent être indemnisées

■ **la justice transitionnelle** : la commission canadienne « Vérité et réconciliation », un mode de résolution alternatif des conflits en cas de problèmes inter-ethniques dans les conflits nationaux et internationaux ?

Le dîner de gala aura lieu dans le superbe Royal Ontario Museum et l'excursion générale nous emmènera admirer les célèbres chutes du Niagara. Ceux qui auront la possibilité de faire un pré-tour auront le bonheur de vivre les derniers jours de l'été indien canadien.

Plusieurs associations professionnelles nord-américaines nous ont d'ores et déjà apporté leur soutien. Ce congrès permettra ainsi un échange particulièrement intense et fructueux avec les consœurs et confrères nord-américains, en particulier canadiens.

Je me réjouis de vous accueillir à Toronto en octobre prochain pour un inoubliable congrès.

Laurence BORY
Présidente de l'UIA



Chers amis, collègues et invités,

En tant que présidente du Congrès, je vous souhaite à tous la bienvenue au Congrès 2017 de l'UIA, qui se déroulera dans notre belle et dynamique ville de Toronto, si chère à nos cœurs.

Toronto est une ville jeune. Elle est profondément animée de l'ambition, de la volonté et de l'assurance audacieuse qui caractérisent souvent la jeunesse.

Offrant de multiples opportunités de croissance et de réussite, c'est une ville remarquablement prospère qui aspire à la rester pendant de nombreuses années. Lovée sur les rives du lac Ontario, en face de l'État de New York, Toronto est le grand centre vital du Canada.

Les Torontois sont fiers de vivre dans une des villes les plus cosmopolites et multiculturelles du monde. Pendant plusieurs générations, Toronto a été l'un des principaux lieux d'immigration d'Amérique du Nord. L'écrivain Dionne Brand la décrivait en ces termes : « Pensez à n'importe quelle région de la planète, vous trouverez toujours ici quelqu'un qui en est originaire. » Aujourd'hui, Toronto est connue dans le monde entier non seulement pour sa diversité, mais aussi pour sa capacité à rassembler les gens et les aider à créer des liens et trouver un sens nouveau à leurs relations. Notre devise officielle, « La diversité est notre force », est plus que jamais pertinente dans cette ville mondiale qui s'est affirmée comme un grand pôle international des affaires et de la culture.

Lorsque vous visiterez Toronto, je suis sûre que vous tomberez sous le charme de son ambiance conviviale et énergique, qui attire chaque année des millions de visiteurs. Toronto possède de nombreux monuments tels que la Tour CN, le Musée royal de l'Ontario ou l'Osgoode Hall, bâtiment néoclassique qui abrite la Cour d'appel de l'Ontario et le Barreau du Haut-Canada. Toutefois, malgré son caractère éminemment urbain, Toronto est une ville très verte. Le parc des falaises de Scarborough, au bord du lac Ontario, est un magnifique exemple des atouts naturels de Toronto ; à quelques encablures de la ville en ferry, les plages de Center Island offrent une agréable escapade hors de la ville ; et au cœur de la ville, le Queen's Park est le poumon du superbe campus de l'Université de Toronto.

Je vous attends avec impatience à Toronto, où je suis certaine que vous apprécierez l'hospitalité mondialement connue du Canada.

Jacqueline R. BART
Présidente du Congrès

2.3 > Séances de travail conjointes des commissions

Droit Administratif / Droit de l'Art / Droit de l'Environnement et Développement Durable / Droit Immobilier > **32**
Droit des Assurances / Droit et Pratique du Contentieux / Droit des Transports / Droit de l'Art > **36, 38**
Droits des Assurances / Droit Médical / Droit de la Responsabilité > **20**
Droit des Biotechnologies / Vie Privée et Droits de l'Homme Numérique > **26, 30**
Droit de la Concurrence / Droit des Sociétés et Fusions & Acquisitions > **36**
Droit des Contrats / Droit de la Mode / Propriété Intellectuelle > **22, 24**
Droit de la Famille / Organisation Internationale du Patrimoine > **30**
Droit Fiscal / Droit des Sociétés et Fusions & Acquisitions > **30**
Propriété Intellectuelle / Droit des Technologies de l'Information > **32**
Droit du Travail / Droit Pénal > **22, 24**

2.4 > Autres réunions

Sénat International des Barreaux > **19**
Forum des Firmes > **30**
Session spéciale Jeunes Avocats > **22**
Forum des Avocats Arabophones > **36**
Forum des Avocats Hispanophones > **34**
Forum des Avocats Latino-Américains > **36**
Forum des Avocats Lusophones > **34**
UIA - ABA > **28**
Speed Dating des cabinets d'avocats > **28**
Forum des Avocats des Pays d'Europe Centrale et Orientale > **34**
Session spéciale CETA > **19**
Session avec les Bureaux de la Défense auprès des Juridictions Pénales Internationales > **19**
Session spéciale pour les jeunes avocats canadiens (en collaboration avec l'Association du Barreau de l'Ontario) > **38**

3 > PROGRAMME SOCIAL ET TOURISTIQUE

3.1 > Activités sociales du congrès

Cérémonie d'ouverture et cocktail de bienvenue > 27 octobre 2017 - Hôtel Westin Harbour Castle > **40**
Soirée informelle > 28 octobre 2017 - Hockey Hall of Fame > **40**
Soirée de gala > 29 octobre 2017 - Royal Ontario Museum > **40**
Cérémonie de clôture > 30 octobre 2017 - Hôtel Westin Harbour Castle > **40**
Excursion générale > 31 octobre 2017 - Chutes du Niagara > **40, 41**

3.2 > Hébergement > 42, 43

3.3 > Activités touristiques > 44, 45

3.4 > Pré et post-congrès > 46, 47

4 > PAIEMENT, ANNULATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Modalités d'inscription et tarifs > **48**
 Paiement et conditions générales > **49**
 Conditions d'annulation > **50**
 Plan de Toronto > **51**

TORONTO

#UIATORONTO



UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS

COMITÉ D'ORGANISATION INTERNATIONALE

Laurence BORY - Présidente de l'UIA
Jacqueline R. BART - Présidente du Congrès
Xavier NORMAND-BODARD - Secrétaire Général
Hervé CHEMOULI - Directeur Financier
Michael BRAUCH - Directeur des Congrès
Stéphane BONIFASSI - Directeur Adjoint Congrès
Marc FYON - Directeur Adjoint Congrès
Jerome ROTH - Directeur Adjoint Congrès
Randy ALIMENT - Directeur du Sponsoring
Sebastian MOOLENAAR - Directeur des Commissions
Francis GERVAIS - Président du Comité national canadien

COMITÉ CANADIEN

Caroline E. ABELA - WeirFoulds LLP - Toronto
Pascal CÔTÉ - Vaillancourt Riou & Associés - Sherbrooke
Riyaz DATTU - Osler - Toronto
Patrick GOUDREAU - DS Avocats - Montréal
Jonathan G. HERMAN - Directeur général, Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada
Linda JULIEN - CTI Capital Groupe Inc. - Montréal
Robert G.W. LAPPER, c.r. - Directeur général, Barreau du Haut-Canada
Jill MAYER - Directrice du développement professionnel, Association du Barreau de l'Ontario
Quinn Martin ROSS - 1^{er} Vice-Président, Association du Barreau de l'Ontario
John STEFANIUK - Thompson Dorfman Sweatman LLP - Winnipeg
Louis V. SYLVESTRE - Juris LVS Inc. - Berthierville
Gérald TREMBLAY - McCarthy Trétrault - Montréal

Rassembler les avocats du monde

Depuis 90 ans, l'Union Internationale des Avocats (UIA) défend la profession d'avocat et stimule les contacts internationaux, la coopération et l'échange de connaissances entre avocats, dans le respect de leur diversité culturelle et professionnelle.

Association ouverte à tous les professionnels du droit, l'UIA est la seule grande organisation internationale d'avocats à :

- Promouvoir les principes essentiels de la profession d'avocat et du développement de la science juridique dans tous les domaines du droit à l'échelle internationale ;
- Contribuer à l'enrichissement professionnel de ses membres grâce aux échanges d'information établis par ses commissions scientifiques ; et à
- Intervenir fréquemment dans le monde entier en faveur des avocats emprisonnés ou persécutés du fait de l'exercice de leur profession.

Aujourd'hui, l'UIA regroupe plus de deux millions d'avocats au travers de ses membres individuels ou collectifs (barreaux, fédérations, associations) répartis dans plus de 120 pays. Plusieurs formules d'adhésion vous sont proposées selon votre profil et le pays dans lequel vous exercez.

Rejoignez l'UIA et devenez membre du plus solide réseau d'avocats du monde

Vous pourrez prendre part aux travaux des commissions de l'UIA et partager votre expérience avec celle de professionnels venus de plus de 120 pays, lors des séminaires, des formations et du congrès annuel de l'UIA.

Vous pourrez également vous mobiliser aux côtés de l'UIA qui, chaque année, apporte son soutien aux avocats qui ne peuvent exercer librement leur profession. Partout dans le monde où les droits de la défense sont menacés et où le bon fonctionnement de la justice est entravé, vous pourrez faire entendre la voix de l'UIA.

**L'adhésion à l'UIA permet également
de bénéficier d'un tarif préférentiel
pour votre inscription au congrès.**

**Pour en savoir plus, connectez-vous au site
Web de l'UIA : www.uianet.org**

CIMA

Madrid (España)

Corte Civil y Mercantil de Arbitraje

Asociación administradora de arbitrajes de derecho y equidad, totalmente independiente, cuyas listas de Árbitros nacionales e internacionales están formadas por Abogados de indudable categoría profesional y cuya Secretaría vela por la correcta tramitación de los expedientes de arbitraje.

Civil and Mercantile Court of Arbitration

A fully independent association that manages arbitrations of law or equity, whose members, national and international Arbitrators, are Lawyers of unquestionable professional excellence, and whose Secretary ensures the correct processing of arbitration files.

Cour Civile et Commerciale d'Arbitrage

Association d'administration des arbitrages de droit et d'équité, totalement indépendante, dont les listes d'Arbitres nationaux et internationaux sont composées d'Avocats possédant une catégorie professionnelle indubitable et dont le Secrétariat veille au bon traitement des dossiers d'arbitrage.



VENREDI 27 OCTOBRE 2017

| | |
|-------------------------------|---|
| 9h00 - 17h00 | Enregistrement des participants ▶ Hôtel Westin Harbour Castle |
| 10h30 - 12h30 | Assemblée Générale de l'UIA ▶ Hôtel Westin Harbour Castle ▶ Harbour AB |
| 14h00 - 17h30 | Session spéciale CETA ▶ Hôtel Westin Harbour Castle ▶ Harbour AB Session spéciale avec les Bureaux de la Défense auprès des Juridictions Pénales Internationales ▶ Harbour C |
| 18h00 - 19h30 | Cérémonie d'ouverture du congrès ▶ Hôtel Westin Harbour Castle ▶ Metropolitan Ballroom |
| 19h30 - 21h30 | Cocktail de bienvenue ▶ Hôtel Westin Harbour Castle ▶ Metropolitan Ballroom |
| ACTIVITÉS TOURISTIQUES | |
| 15h00 - 17h30 | Bienvenue à Toronto ! Découverte pédestre |

SAMEDI 28 OCTOBRE 2017

| | |
|---|--|
| 8h00 - 9h00 | Petit-déjeuner des First Timers ▶ Marine |
| 8h00 - 17h30 | Enregistrement des participants |
| 9h00 - 12h30 ■ 10h30 Pause-café | Thème principal 1 : Exploitation des ressources naturelles : entreprises et droits de l'homme (<i>journée entière</i>) ▶ Harbour AB Séances de travail des commissions Droit International Privé ▶ Harbour C Droits de l'Homme ▶ Pier 2 Organisation des Cabinets d'Avocats ▶ Pier 3 Droit des Assurances / Droit Médical / Droit de la Responsabilité ▶ Pier 5 Droit de la Presse et des Médias ▶ Pier 7 Droit du Travail / Droit Pénal (<i>journée entière</i>) ▶ Pier 8 Organisation Internationale du Patrimoine ▶ Pier 9 Droit des Contrats / Droit de la Mode / Propriété Intellectuelle (<i>journée entière</i>) ▶ Regatta |
| 12h30 - 14h00 | Pause déjeuner ▶ Metropolitan Ballroom |
| 14h00 - 17h30 ■ 15h30 Pause-café | Thème principal 1 : Exploitation des ressources naturelles : entreprises et droits de l'homme (<i>journée entière</i>) ▶ Harbour AB Sénat International des Barreaux ▶ Harbour C Séances de travail des commissions Session Jeunes Avocats ▶ Pier 2 Vente Internationale des Marchandises ▶ Pier 3 Droit Pénal ▶ Pier 5 Droit Alimentaire ▶ Pier 7 Droit du Travail / Droit Pénal (<i>journée entière</i>) ▶ Pier 8 Droit de l'Immigration et Nationalité ▶ Pier 9 Droit des Contrats / Droit de la Mode / Propriété Intellectuelle (<i>journée entière</i>) ▶ Regatta Droit Immobilier ▶ Dockside 9 |
| 17h30 - 18h30 | Cocktail du réseau des femmes UIA ▶ Marine |
| 17h30 - 18h30 | Réunion des Présidents de Commissions ▶ Harbour C |
| 20h00 | Soirée informelle ▶ Hockey Hall of Fame |
| ACTIVITÉS TOURISTIQUES | |
| Journée entière | Journée à Crawford Lake et St. Jacobs |
| Après-midi | Découverte pédestre de Toronto |
| Pré-soirée informelle | Découverte du Distillery District et dégustation de whisky |

DIMANCHE 29 OCTOBRE 2017

| | |
|--|---|
| 8h30 - 17h30 | Enregistrement des participants |
| 9h00 - 12h30 ■ 10h30 Pause-café | Thème principal 2 : Victimes du terrorisme : quelles réparations ? ▶ Harbour AB Séances de travail des commissions Arbitrage International ▶ Harbour C Entreprises et Droits de l'Homme ▶ Pier 2 Droit Bancaire et Financier ▶ Pier 3 Droit des Biotechnologies / Vie Privée et Droits de l'Homme Numérique (<i>journée entière</i>) ▶ Pier 5 Session UIA / ABA ▶ Pier 7 Droit de la Faillite ▶ Pier 8 Droit de la Famille ▶ Pier 9 Speed Dating des Cabinets d'Avocats ▶ Marine |

| | |
|---|--|
| 12h30 - 14h00 | Pause déjeuner ▶ Metropolitan Ballroom |
| 14h00 - 17h30 ■ 15h30 Pause-café | <p>Séances de travail des commissions</p> <p>Avenir de l'Avocat ▶ Harbour AB Défense de la Défense ▶ Harbour C Droit Fiscal / Droit des Sociétés et Fusions & Acquisitions ▶ Pier 2 Droit de la Famille / Organisation Internationale du Patrimoine ▶ Pier 3 Droit des Biotechnologies / Vie Privée et Droits de l'Homme Numérique (<i>journée entière</i>) ▶ Pier 5 Forum des Firmes ▶ Pier 7 Médiation et Prévention des Conflits ▶ Pier 9 Droit Administratif / Droit de l'Art / Droit de l'Environnement et Développement Durable / Droit Immobilier ▶ Regatta Propriété Intellectuelle / Droit des Technologies de l'Information ▶ Marine Droit des Sports ▶ Dockside 9</p> |
| 17h30 - 19h00 | Réunion des Présidents de Comités Nationaux ▶ Harbour C |
| 20h30 | Soirée de gala ▶ Royal Ontario Museum |
| ACTIVITÉS TOURISTIQUES | |
| Matin | Découverte pédestre de Toronto |
| Après-midi | Découverte de <i>Kensington Market</i> et <i>Chinatown</i> |

LUNDI 30 OCTOBRE 2017

| | |
|---|--|
| 8h30 - 16h00 | Enregistrement des participants |
| 9h00 - 12h30 ■ 10h30 Pause-café | <p>Thème principal 3 : Justice transitionnelle : quels résultats ? ▶ Harbour AB</p> <p>Séances de travail des commissions</p> <p>Investissements Étrangers ▶ Harbour C Forum des Avocats Hispanophones ▶ Pier 2 Forum des Avocats Lusophones ▶ Pier 3 Droit Fiscal ▶ Pier 5 Forum des Avocats des Pays d'Europe Centrale et Orientale ▶ Pier 7 Droit de la Robotique ▶ Pier 8 Forum des Avocats Arabophones ▶ Pier 9 Droit des Assurances / Droit et Pratique du Contentieux / Droit des Transports / Droit de l'Art (<i>journée entière</i>) ▶ Regatta Droit OHADA ▶ Marine</p> |
| 12h30 - 14h00 | Pause déjeuner ▶ Metropolitan Ballroom |
| 14h00 - 17h30 ■ 15h30 Pause-café | <p>Séances de travail des commissions</p> <p>Droit de la Concurrence / Droit des Sociétés et Fusions & Acquisitions ▶ Harbour C Forum des Avocats Latino-Américains ▶ Pier 2 Droit de l'Union Européenne (<i>Brexit</i>) ▶ Pier 3 Défense Pénale Internationale ▶ Pier 5 Retraites et Prévoyance ▶ Pier 7 Droit des Assurances / Droit et Pratique du Contentieux / Droit des Transports / Droit de l'Art (<i>journée entière</i>) ▶ Regatta Session spéciale pour les jeunes avocats canadiens (en collaboration avec l'Association du Barreau de l'Ontario) ▶ Marine</p> |
| 18h00 - 19h30 | Cérémonie de clôture ▶ Harbour AB |
| 19h30 - 20h30 | Cocktail de clôture ▶ Hôtel Westin Harbour Castle |
| ACTIVITÉS TOURISTIQUES | |
| Matin | Visite de la Collection McMichael d'art canadien et du Musée Bata |
| Après-midi | Instant détente au spa <i>Her Majesty's Pleasure</i> |
| Soirée | Soirée années 1920 « Prohibition » |

MARDI 31 OCTOBRE 2017

| | |
|--------------|--|
| 8h00 - 17h00 | Excursion générale ▶ Chutes du Niagara |
|--------------|--|

Réunions annexes : la plupart des commissions et comités nationaux réuniront leurs membres lors du congrès (les dates et horaires seront indiqués dans le programme final).

Les sessions scientifiques (thèmes principaux, sessions de travail des commissions et autres réunions), les cérémonies d'ouverture et de clôture, les déjeuners, l'enregistrement des participants et l'Assemblée Générale de l'UIA auront lieu à l'hôtel Westin Harbour Castle.

LIEU DU CONGRÈS

HÔTEL WESTIN HARBOUR CASTLE

1 Harbour Square
Toronto, ON, M5J 1A6, Canada
Tél. : +1 (416) 869 1600 - Fax: +1 (416) 869 9605
Site Web : www.westinharbourcastletoronto.com

ADRESSE DES ORGANISATEURS

Pour vous inscrire au congrès et pour tout renseignement sur l'UIA et/ou le congrès, merci de contacter :

UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS

20 rue Drouot - 75009 Paris - France
Tél. : +33 1 44 88 55 66 - Fax : +33 1 44 88 55 77
Email : uiacentre@uianet.org
Site Web : www.uianet.org



Pour réserver votre hôtel ainsi que les activités touristiques et les programmes pré et post-congrès, merci de contacter :

DESTINATION PLUS

58 rue Saint Lambert - 75015 Paris - France
Tél. : +33 1 56 08 37 37 - Fax : +33 1 56 08 37 38
Email : congres-uia@destinationplus.fr
Site Web : www.destinationplus-uia.com



ACCÈS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Certains lieux peuvent présenter un accès peu facile pour les personnes à mobilité réduite.

Nous remercions les participants ayant besoin d'une attention particulière de bien vouloir le signaler dans le formulaire d'inscription dans la section prévue à cet effet.

NAVETTES / ACCÈS

L'UIA prévoit un service de navettes durant la journée entre l'hôtel Westin Harbour Castle et les autres hôtels du congrès. Pour les soirées, le transport aller / retour vers les hôtels du congrès sera assuré. Les horaires figureront dans le programme final du congrès remis sur place et seront affichés dans les hôtels du congrès.

DÉJEUNERS

Les déjeuners ont été organisés de manière à ce que vous ayez amplement le temps de rencontrer amis et confrères. Ils seront servis à l'hôtel Westin Harbour Castle.

Vous pourrez y accéder sur présentation de votre badge et moyennant réservation préalable sur votre formulaire d'inscription.

ZONE D'EXPOSITION

Les partenaires du congrès seront présents pendant toute la durée de l'événement à l'hôtel Westin Harbour Castle pour vous présenter leurs produits et services. Retrouvez la liste actualisée de nos partenaires sur le site Web de l'UIA, www.uianet.org, dans la section du congrès de Toronto.

LISTE DES PARTICIPANTS AU CONGRÈS

Une fois inscrit au congrès, vous pouvez à tout moment consulter la liste et les coordonnées des participants sur le site Web de l'UIA, www.uianet.org, dans la section du congrès de Toronto.

RAPPORTS DU CONGRÈS

Les rapports reçus sous forme électronique seront accessibles sur le site Web de l'UIA, www.uianet.org, dans la section du congrès de Toronto, pour tous les participants inscrits au congrès ayant réglé leurs frais d'inscription, une fois connectés à leur espace personnel.

À SAVOIR

Pendant toute la durée du congrès vous aurez également la possibilité de télécharger directement tous les rapports et autres documents des sessions scientifiques du congrès, à l'aide de la connexion Wifi qui sera à votre disposition à l'hôtel Westin Harbour Castle.

ACCREDITATION

En se connectant à son espace personnel sur le site Web de l'UIA, www.uianet.org, chaque participant pourra télécharger, à la fin du congrès, un certificat de participation, qui pourra être utilisé pour obtenir des points dans le cadre de la formation continue. À cette fin, l'UIA a entrepris des démarches auprès des différents centres d'homologation et/ou d'accréditation dans plusieurs pays. Pour plus d'information, merci de contacter l'UIA.

MODIFICATIONS ET ADJONCTIONS

Certains noms et certaines réunions ou activités ne figurent pas dans ce programme faute de nous avoir été confirmés dans les délais impartis. Nous vous invitons à consulter régulièrement le site Web de l'UIA, section du congrès de Toronto, pour prendre connaissance des modifications et adjonctions apportées à ce programme. Le programme final, incluant toutes les mises à jour et informations pratiques, sera remis aux participants sur place.

INTERPRÉTATION

Le tableau page 14 résume les réunions pour lesquelles une traduction simultanée est organisée à ce jour. À votre arrivée au congrès, veuillez consulter le programme final pour vérifier si la traduction simultanée est proposée dans d'autres langues ou pour d'autres réunions.

INFORMATIONS PAYS

FORMALITÉS D'ENTRÉE

Les ressortissants des pays suivants doivent obtenir une autorisation de voyage électronique (AVE) pour prendre un vol à destination du Canada ou pour y transiter :

Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Brunei, Chili, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, République de Corée, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

En sont exemptés, entre autres, les citoyens des États-Unis ainsi que les voyageurs munis d'un visa canadien valide.

Pour présenter une demande d'AVE, vous devez être en possession d'un passeport valide délivré par un pays dispensé de l'obligation de visa, d'une adresse e-mail valide et d'une carte de crédit pour régler en ligne les frais de 7 CAD :

www.cic.gc.ca/francais/visiter/ave-commencer.asp

Si vous n'êtes pas ressortissant de l'un des pays listés ci-dessus, veuillez consulter le site Web du Ministère des Affaires Étrangères canadien pour vérifier si vous devez obtenir un visa auprès des ambassades ou des consulats canadiens de votre pays de résidence :

www.cic.gc.ca/francais/visiter/visas.asp

Nous encourageons vivement les participants nécessitant un visa à présenter leur demande de visa le plus tôt possible.

TRANSPORT

Plusieurs compagnies aériennes desservent la destination par des vols directs. Vous pourrez bénéficier de tarifs attractifs en réservant votre vol pour Toronto directement sur Internet le plus tôt possible.

Air Canada est le transporteur officiel du congrès de Toronto



Air Canada est le plus important transporteur aérien du Canada et le plus grand fournisseur de services passagers réguliers au départ et à destination du Canada. Air Canada propose des vols directs vers Toronto depuis 203 destinations. Air Canada est un membre fondateur du réseau Star Alliance, le plus vaste regroupement de transporteurs aériens du monde.

Vous pourrez bénéficier de tarifs préférentiels en réservant directement sur le site Web de la compagnie www.aircanada.com avec le code de réduction suivant : QAYCYAZI

Pour les groupes de plus de 10 personnes, vous pouvez contacter notre agence Destination Plus pour organiser votre transport aérien :

DESTINATION PLUS

58 rue Saint Lambert - 75015 Paris - France
Tél. : +33 1 56 08 37 37 - Fax : +33 1 56 08 37 38
Email : congres-uia@destinationplus.fr
Site Web : www.destinationplus-uia.com

HÉBERGEMENT

Les hôtels sélectionnés par l'agence Destination Plus sont présentés pages 42 et 43.

Vous pouvez effectuer votre réservation en ligne sur :

www.destinationplus-uia.com

MONNAIE

Le dollar canadien (CAD) est la monnaie officielle.

Taux de change au mois de mai 2017 :

1 CAD = 0,66 EUR et 1 EUR = 1,51 CAD

ÉLECTRICITÉ

Le courant électrique fonctionne sur 120V/60Hz. Les prises de courant nord-américaines ont des fiches plates ; il est donc nécessaire de se munir d'un adaptateur.

SE DÉPLACER

L'UIA ne prévoit pas de service de transfert depuis l'aéroport.

L'aéroport international Toronto Pearson est situé à 25 kilomètres de l'hôtel Westin Harbour Castle. Il faut compter environ 30 minutes de transfert en taxi en fonction du trafic. Le montant de la course est d'environ 45-50 €.

Le Union Pearson Express (UP Express) est un service ferroviaire qui relie l'aéroport international Toronto Pearson à la gare Union au cœur du downtown en seulement 25 minutes. Les trains UP Express partent toutes les 15 minutes entre 5h30 et 1h00. La gare Union est située en centre-ville à environ 10 minutes à pied de l'hôtel Westin Harbour Castle.

L'aéroport Billy Bishop Toronto City est situé à seulement quelques minutes du centre-ville et accueille des vols quotidiens au départ de Boston, Chicago, New York et d'autres villes du nord-est des États-Unis.

Toronto possède également un bon réseau de transports urbains : il existe 4 lignes de métro avec 69 stations, 11 lignes de tramway et 149 lignes de bus.

PROGRAMMES PRÉ ET POST-CONGRÈS / ACTIVITÉS TOURISTIQUES

L'agence Destination Plus vous propose des programmes pré et post-congrès qui vous permettront de partir à la découverte du Québec ou de Chicago. Vous pourrez également découvrir Toronto et ses alentours pendant le congrès.

Vous trouverez le détail des programmes pré et post-congrès et des activités touristiques aux pages 44 à 47 du programme. Pour effectuer votre réservation, veuillez remplir le formulaire Destination Plus ci-joint, ou réservez en ligne sur :

www.destinationplus-uia.com

TENUES VESTIMENTAIRES

Étant donné le climat d'octobre / novembre à Toronto, il est recommandé de porter des vêtements chauds.

Tenues pour les différentes activités sociales :

- Cérémonie d'ouverture et cocktail de bienvenue : tenue de ville
- Soirée informelle : tenue décontractée
- Soirée de gala : tenue de soirée
- Excursion générale : tenue décontractée

GLOBAL LEGAL SOLUTIONS PREMIER SPONSOR



LexisNexis
Nigel Roberts
Senior Director Global Associations
125 Park Avenue
New York, NY 10007 – États-Unis
E. nigel.roberts@lexisnexis.com
W. www.lexisnexis.com

PARTENAIRE INSTITUTIONNEL



Tourism Toronto
207 Queens Quay West, Suite 405
Toronto, ON M5J 1A7 - Canada
W. www.seetorontonow.com

SPONSOR GOLD



Cour Civile et Commerciale d'Arbitrage
CIMA
C/ Serrano, 16 - 2^e izqda
28001 Madrid - Espagne
T. +34 91 431 76 90
E. cima@cima-arbitraje.com
W. www.cima-arbitraje.com

SPONSORS DÎNER DE GALA



Abreu Advogados
Av. das Forças Armadas, 125 - 12^o
1600-079 Lisbonne - Portugal
T. +351 21 723 18 00
E. rosemary.goncalves@abreuadvogados.com
W. www.abreuadvogados.com



Conseil National des Barreaux
22 rue de Londres
75009 Paris - France
T. +33 1 53 30 85 41
E. international@cnb.avocat.fr
W. www.cnb.avocat.fr



ALS Abogados
C/ Soriano, 1124
Montevideo - Uruguay
T. +598 (2) 900 97 30
E. info@alsuruguay.com
W. www.alsuruguay.com



UGGC Avocats
47 rue de Monceau
75008 Paris - France
T. + 33 1 56 69 70 00
E. paris@uggc.com
W. www.uggc.com



Barreau de Paris
11 place Dauphine
75001 Paris - France
T. +33 1 44 32 49 49
E. international@avocatparis.org
W. www.avocatparis.org

SPONSOR STYLO CONGRÈS



Studio Legale Macchi di Cellere Gangemi
Via G. Cuboni, 12
00197 Rome - Italie
E. p.ganapini@macchi-gangemi.com
W. www.macchi-gangemi.com

PARTENAIRES ET EXPOSANTS DU 61^E CONGRÈS

SPONSOR SESSION DROIT DE LA FAILLITE



Cassels Brock & Blackwell LLP
2100 Scotia Plaza, 40 King Street West
Toronto, ON, M5H 3C2 - Canada
E. info@casselsbrock.com
W. www.casselsbrock.com

SPONSOR SESSION SPÉCIALE CETA



Osler, Hoskin & Harcourt LLP
Box 50, 1 First Canadian Place
Toronto, ON, M5X 1B8 - Canada
T. +1 416 362 2111
W. www.osler.com

EXPOSANTS



Cour Civile et Commerciale d'Arbitrage
CIMA
C/ Serrano, 16 - 2^o izqda
28001 Madrid - Espagne
T. +34 91 431 76 90
E. cima@cima-arbitraje.com
W. www.cima-arbitraje.com



LexisNexis
Nigel Roberts
Senior Director Global Associations
125 Park Avenue
New York, NY 10007 - États-Unis
E. nigel.roberts@lexisnexis.com
W. www.lexisnexis.com

PARTENAIRES MÉDIAS



El Mundo del Abogado
Luis A. Pelayo - Directeur Éditorial
Santa Catalina, 416 - Col. Insurgentes
San Borja, Del. Benito Juárez
Mexico, DF. 03100 - Mexique
T. +52 5559 2250
E. editor@elmundodelabogado.com
W. www.elmundodelabogado.com



La Semaine Juridique - Édition Générale
Hélène Béranger - Rédactrice en chef
141 rue de Javel
75747 Paris Cedex 15 - France
T. +33 1 45 58 93 24
E. elise.fils@lexisnexis.fr
W. lexisnexis.fr



Iberian Lawyer
Mari Cruz Taboada - Responsable Éditorial
C/ Lagasca, 138
28006 Madrid - Espagne
T. +34 91 563 3691 (Ext. 10)
E. maricruz.taboada@iberianlegalgroup.com
W. www.iberianlawyer.com



Village de la Justice
Christophe Albert - Community Manager
17 rue de Seine
92100 Boulogne-Billancourt - France
T. +33 1 70 71 53 80
E. accueil@village-justice.com
W. www.village-justice.com

| SESSION | DATE | ANGLAIS | ESPAGNOL | FRANÇAIS |
|---|------------|---------|----------|----------|
| Conseil de Présidence | 27 octobre | ■ | ■ | ■ |
| Assemblée générale | 27 octobre | ■ | ■ | ■ |
| Session spéciale CETA | 27 octobre | ■ | ■ | ■ |
| Cérémonie d'ouverture | 27 octobre | ■ | ■ | ■ |
| Thème principal 1 - Exploitation des ressources naturelles : entreprises et droits de l'homme | 28 octobre | ■ | ■ | ■ |
| Droit International Privé | 28 octobre | ■ | ■ | ■ |
| Droit des Contrats / Droit de la Mode / Propriété Intellectuelle | 28 octobre | ■ | ■ | ■ |
| Sénat International des Barreaux | 28 octobre | ■ | ■ | ■ |
| Thème principal 2 - Victimes du terrorisme : quelles réparations ? | 29 octobre | ■ | ■ | ■ |
| Arbitrage International | 29 octobre | ■ | ■ | ■ |
| Droit Administratif / Droit de l'Art / Droit de l'Environnement et Développement Durable / Droit Immobilier | 29 octobre | ■ | ■ | ■ |
| Avenir de l'Avocat | 29 octobre | ■ | ■ | ■ |
| Défense de la Défense | 29 octobre | ■ | ■ | ■ |
| Thème principal 3 - Justice transitionnelle : quels résultats ? | 30 octobre | ■ | ■ | ■ |
| Investissements Étrangers | 30 octobre | ■ | ■ | ■ |
| Droit des Assurances / Droit et Pratique du Contentieux / Droit des Transports | 30 octobre | ■ | ■ | ■ |
| Droit de la Concurrence / Droit des Sociétés et Fusions & Acquisitions | 30 octobre | ■ | ■ | ■ |
| Cérémonie de clôture | 30 octobre | ■ | ■ | ■ |

PRIX INTERNATIONAL JACQUES LEROY

Vendredi 27 octobre - 18h00

Hôtel Westin - Metropolitan Ballroom

L'UIA considère que les étudiants en droit peuvent contribuer à une meilleure prise en compte des droits de l'homme dans le monde des affaires et organise la 8^e édition du Prix international Jacques Leroy, qui récompense un étudiant en droit de moins de 30 ans pour son travail scientifique.

Le prix sera décerné lors de la cérémonie d'ouverture du congrès. Il sera attribué à la meilleure dissertation, envoyée à l'UIA au plus tard le 31 juillet 2017 (plaidoirie, étude, commentaire de cas pratique) traitant de la thématique suivante : « Comment les entreprises peuvent-elles, dans leurs relations avec les autorités, les populations locales, leurs partenaires internationaux et filiales, limiter les conséquences de l'exploitation des ressources naturelles sur les droits de ces populations et éviter d'alimenter les conflits ? »



PRIX « ÉTAT DE DROIT »

UIA / LEXISNEXIS

Vendredi 27 octobre - 18h00

Hôtel Westin - Metropolitan Ballroom

L'UIA et LexisNexis ont créé le Prix « État de Droit » pour récompenser les personnes et les organisations contribuant activement au développement de l'État de Droit au sein de la communauté juridique. La deuxième édition de ce prix sera remise lors de la cérémonie d'ouverture du congrès.

À NE PAS MANQUER

PRIX

MONIQUE RAYNAUD-CONTAMINE

Lundi 30 octobre - 17h30

Hôtel Westin - Harbour AB

En 1999, l'UIA a créé le Prix Monique Raynaud-Contamine en souvenir et en hommage à Me Monique Raynaud-Contamine, ancienne Directrice des publications scientifiques de l'UIA et ancienne Présidente de la commission Droit Bancaire, qui fut une figure importante de l'UIA pendant de nombreuses années.

En hommage à son action et à sa personnalité, le prix Monique Raynaud-Contamine est remis aux auteurs des deux meilleurs rapports du congrès (remis sous forme électronique à l'UIA au plus tard le 15 septembre 2017).

Le prix Monique Raynaud-Contamine sera décerné lors de la cérémonie de clôture, l'un des deux prix est attribué à un jeune avocat.

PETIT-DÉJEUNER DES FIRST TIMERS

Samedi 28 octobre - 8h00 - 9h00

Hôtel Westin - Marine

Il permet aux officiels de l'association de réserver un accueil particulièrement attentif à ceux (membres ou non membres de l'UIA) qui participent pour la première fois au congrès de l'UIA. La mention de leur première participation figurera également sur leur badge.

SPEED DATING DES CABINETS D'AVOCATS

Dimanche 29 octobre

9h00 - 12h30

Hôtel Westin - Marine

Durant cette session, les représentants de cabinets se présentent en 3 minutes.

L'objectif ? Elargir leur réseau au niveau international en vue de futures collaborations, rencontrer des avocats du monde entier et partager leur expérience de gestion de cabinets.

ACTIVITÉS

JEUNES AVOCATS

Samedi 28 octobre

et lundi 30 octobre

14h00 - 17h30

Hôtel Westin

En marge de la session spéciale « conseils pratiques pour les jeunes avocats », une session sera organisée pour les jeunes avocats canadiens, en collaboration avec l'Association du Barreau de l'Ontario.

COCKTAIL DU RÉSEAU DES FEMMES UIA

Samedi 28 octobre - 17h30 - 18h30

Hôtel Westin - Marine

Cette rencontre permettra aux femmes avocates de se retrouver pour développer leur réseau d'affaires grâce à l'UIA.



THÈME PRINCIPAL 1

SAMEDI 28 OCTOBRE ■ 9H00 - 12H30 / 14H00 - 17H30 ■ HARBOUR AB

Exploitation des ressources naturelles : entreprises et droits de l'homme

L'exploitation des ressources naturelles soulève de très nombreuses questions juridiques : nature et portée des accords entre états et sociétés extractives, respect de l'environnement, prise en compte des populations locales et intégration de ces populations dans les projets d'exploitation, respect des normes applicables en matière de protection des travailleurs, transparence, gestion des risques en cas d'exploitation en zone de conflit et définition de politiques de prévention en matière de violations des droits de l'homme, corruption, etc. Nous examinerons à l'occasion de cette journée ces questions d'un point de vue législatif et réglementaire et sous l'angle des relations contractuelles mais aussi au regard des mécanismes de compliance et des différents systèmes de résolution des conflits, ainsi que des mécanismes de réparation.

Coordinateur :

Xavier FAVRE-BULLE

(Lenz & Staehelin) Genève, Suisse

SÉANCE DU MATIN > 9H00 - 12H30

9h00 - 9h15 > Ouverture de la séance

Laurence BORY, Présidente de l'UIA (*Bory & Associés*) Genève, Suisse

Xavier FAVRE-BULLE (*Lenz & Staehelin*) Genève, Suisse

9h15 - 10h30 > Panel 1 : Ressources naturelles : Exploitation versus protection

Modérateur : Nicholas HUGHES (*McCarthy Tétrault LLP*) Vancouver, BC, Canada

La perspective de l'industrie : les besoins du négoce

Orateur : Patrice MERRIN (*Glencore*) Toronto, ON, Canada

La perspective politique : comment interviennent les gouvernements

Orateur : Steven R. RATNER (*University of Michigan Law School*) Ann Arbor, MI, États-Unis

La perspective des ONG : quels sont les intérêts à protéger ?

Orateur : Jan VAN DE VENIS (*JustLaw*) Amsterdam, Pays-Bas

11h00 - 12h30 > Panel 2 : Ressources naturelles et droits de l'homme

Quels sont les critères qui permettent de déterminer « un comportement intègre » dans des situations souvent complexes ?

Comment développer les incitations faites aux entreprises à agir de façon responsable ?

Comment définir les cercles de responsabilité de l'entreprise au regard de sa sphère d'influence ?

Quelles sont les obligations liées au devoir de vigilance et au reporting extra-financier ?

Modérateur : Julie GOFFIN, Bruxelles, Belgique

Orateurs : Sophie PIERSON (*Total S.A.*) Courbevoie, France

Elise GROULX (*Doughty Street Chambers*) Londres, Royaume-Uni

John Kim BELL, Représentant des Premières Nations du Canada (*Bell & Bernard Limited*) Ohsweken, ON, Canada

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI > 14H00 - 17H30

14h00 - 15h30 > Panel 3 : Ressources naturelles et protection de l'environnement

Modérateur : Carlos DE MIGUEL PERALES (*Uria Menéndez*) Madrid, Espagne

« L'économie circulaire », le meilleur moyen d'utiliser pertinemment les ressources naturelles et de protéger l'environnement ?

Orateur : Jonathan W. KAHN (*Blake, Cassels & Graydon LLP*) Toronto, ON, Canada

Comment orienter les pays en développement sur la voie du développement durable ?

Orateur à confirmer

Étude de cas : ressources naturelles et protection de l'environnement dans l'industrie minière

Orateur à confirmer

16h00 - 17h25 > Panel 4 : La résolution des conflits concernant les ressources naturelles

Modérateur : J. Brian CASEY (*Bay Street Chambers*) Toronto, ON, Canada

L'exploitation des ressources naturelles, dommages environnementaux et actions en indemnisation : l'expérience en Équateur

Orateur : César CORONEL JONES (*Coronel & Pérez Abogados*) Guayaquil, Équateur

Conflits liés aux ressources naturelles soumis à arbitrage / médiation

Orateur : Isabelle MICHOU (*Quinn Emanuel Urquhart & Sullivan, LLP*) Paris, France

Conflits liés aux ressources naturelles au sein de l'OMC

Orateur : Daniel Ari BAKER, Australie (*Organisation Mondiale du Commerce - OMC*) Genève, Suisse

17h25 > Conclusions

Xavier FAVRE-BULLE (*Lenz & Staehelin*) Genève, Suisse

THÈME PRINCIPAL 2

DIMANCHE 29 OCTOBRE ■ 9H00 - 12H30 ■ HARBOUR AB

Victimes du terrorisme : quelles réparations ?

Lors des dernières décennies, de nombreux actes de terrorisme majeurs ont secoué le monde, depuis les événements du 11 septembre 2001 aux États-Unis jusqu'à la récente vague d'attaques à travers l'Europe et le Moyen-Orient revendiquées par l'auto-proclamé État islamique. Outre leur impact politique et social, ces actes ont provoqué d'énormes préjudices aux victimes individuelles sur le plan physique, émotionnel et financier. Il est communément admis que les victimes innocentes de la violence terroriste ont droit à une réparation pour les préjudices subis. Mais il est presque toujours inutile d'exiger réparation aux auteurs de ces actes, qui sont souvent tués lors des attaques, ne peuvent être localisés et/ou ne possèdent pas d'actifs pertinents pouvant faire l'objet de l'application du jugement.

Dans ce contexte, qui devrait indemniser les victimes du terrorisme et selon quelle procédure ? Les gouvernements devraient-ils créer des fonds d'indemnisation publics pour les attaques perpétrées contre leurs citoyens ou sur leur territoire ? Les victimes devraient-elles avoir la possibilité de poursuivre les gouvernements étrangers qui soutiennent ou accueillent régulièrement des terroristes ou qui ont manifestement encouragé des actes terroristes ? Les acteurs non étatiques tels que les institutions financières, les installations publiques et privées et même les réseaux sociaux devraient-ils être tenus responsables lorsqu'ils facilitent ou ne parviennent pas à empêcher les attaques terroristes ? Quelle est la place de l'assurance dans cette équation ?

Ce panel rassemble des avocats en exercice et des universitaires afin d'analyser les diverses approches adoptées par les systèmes juridiques à travers le monde pour aborder ces problèmes. Les membres du panel examineront des questions comme le choix entre les voies de recours publiques et privées pour les victimes du terrorisme, les implications politiques et diplomatiques, les défis pratiques et juridiques et les problèmes qui se posent sur le terrain.

Coordinateur :

Jerome ROTH

*(Munger, Tolles & Olson LLP)
San Francisco, CA, États-Unis*

9h00 - 9h15 > Introduction

Nous commencerons par une discussion sur la nature et l'ampleur de la violence terroriste lors des dernières décennies, et examinerons les types de préjudices provoqués par les actes terroristes : les blessures physiques et les décès ; les dommages contre la propriété – par ex. bâtiments, installations, avions et véhicules ; les préjudices financiers tels que les pertes de bénéfices et d'investissements ; et les bouleversements émotionnels causés aux victimes, aux familles et aux témoins.

Nous donnerons ensuite une vue d'ensemble des principales questions qui se sont posées dans les systèmes juridiques à travers le monde, lorsque les gouvernements, les tribunaux, les acteurs non gouvernementaux et les individus se sont efforcés de déterminer les instruments existants et de développer de nouveaux mécanismes pour fournir une réparation aux victimes du terrorisme. Les voies de recours juridique ont rapidement évolué depuis dix ans, et les approches adoptées dans différentes juridictions se rejoignent sous certains angles et divergent sous d'autres aspects. Nous présenterons les principaux éléments de ces approches et établirons les bases pour que les membres du panel partagent leur expertise et leur expérience en rapport avec ces diverses approches.

Orateur : Jerome ROTH (*Munger, Tolles & Olson LLP*) San Francisco, CA, États-Unis

9h15 - 10h30 > Panel 1 : Voies de recours contre les États

Le premier panel se penchera sur les voies de recours contre les États – l'État dans lequel l'acte s'est produit ou celui dont les victimes sont ressortissants, ainsi que les États accusés de soutenir, d'accueillir ou de faciliter la tâche des auteurs de ces actes.

Dans le premier cas, plusieurs pays ont instauré des systèmes publics d'indemnisation en faveur des victimes d'actes terroristes commis contre leurs citoyens ou sur leur territoire. Nous discuterons des aspects juridiques et politiques qui sous-tendent la mise en place de ces systèmes dans les différentes juridictions. Nous comparerons l'approche adoptée par les différents États pour aborder les questions du financement, de la gouvernance et des procédures, et évaluerons les caractéristiques et les lacunes de ces initiatives.

Dans le second cas, certains États tels que le Canada et les États-Unis permettent aux victimes d'engager des procédures civiles contre des États officiellement déclarés coupables d'avoir soutenu le terrorisme et d'autres États ayant manifestement soutenus de tels actes. La décision d'annuler l'immunité souveraine de ces acteurs étatiques comporte d'importantes implications politiques, en particulier en matière de diplomatie et de courtoisie internationale, et soulève des défis de taille pour les professionnels. Nous débattrons de ces questions ainsi que des problèmes rencontrés par les plaignants dans ces procédures, notamment les difficultés relatives à la production de preuves et les obstacles à l'application des jugements.

11h00 - 12h15 > Panel 2 : Voies de recours contre les acteurs non étatiques

Le second panel s'intéressera aux voies de recours contre les acteurs non étatiques. Celles-ci prennent souvent la forme de réclamations en responsabilité délictuelle contre des acteurs accusés d'avoir facilité le terrorisme, que ce soit volontairement ou par négligence. Aux États-Unis, par exemple, des plaignants ont engagé des poursuites contre des institutions financières qui ont tenu des comptes ou traité des transactions pour le compte de groupes terroristes, contre des hôtels accusés de ne pas avoir assuré la sécurité suffisante et contre des réseaux sociaux accusés de fournir une plateforme de recrutement et de coordination de terroristes. De même, au Royaume-Uni, certaines victimes ont exigé des réparations à des associations soi-disant caritatives ayant financé des groupes terroristes. Nous discuterons des différences dans les normes relatives à la responsabilité délictuelle dans diverses juridictions ainsi que des problèmes rencontrés par les plaignants lors de ces procédures.

Finalement, les victimes du terrorisme ont exigé des indemnisations dans le cadre de polices d'assurance sur la propriété, la responsabilité civile, la santé et la vie, soulevant des questions sur la capacité des assureurs et des réassureurs privés à indemniser des risques aussi imprévisibles et d'une ampleur aussi considérable que les attaques terroristes. Dans certains cas, des gouvernements nationaux sont intervenus sur le marché de l'assurance privée ou ont instauré un filet de sécurité contre les pertes catastrophiques. Nous discuterons des problèmes rencontrés par les assureurs et les assurés du fait des risques liés au terrorisme.

12h15 - 12h30 > Conclusion

Nous conclurons par une discussion sur les enseignements tirés de l'expérience de différents États ainsi que sur l'évolution future attendue dans ce domaine du droit.

Orateurs :

Dominique ATTIAS, *Vice-bâtonnière de Paris*, Paris, France

Martina BARCAROLI DES VARANNES (*Macchi di Cellere Gangemi*) Rome, Italie et Paris, France

Sean P. CARTER (*Cozen O'Connor*) Philadelphie, PA, États-Unis

Jimmy GURULÉ (*Law School Professor - University of Notre Dame*) Notre Dame, IN, États-Unis

John B. LASKIN (*Torys LLP*) Toronto, ON, Canada

Clive WALKER (*Law School Professor - University of Leeds*) Leeds, Royaume-Uni



THÈME PRINCIPAL 3

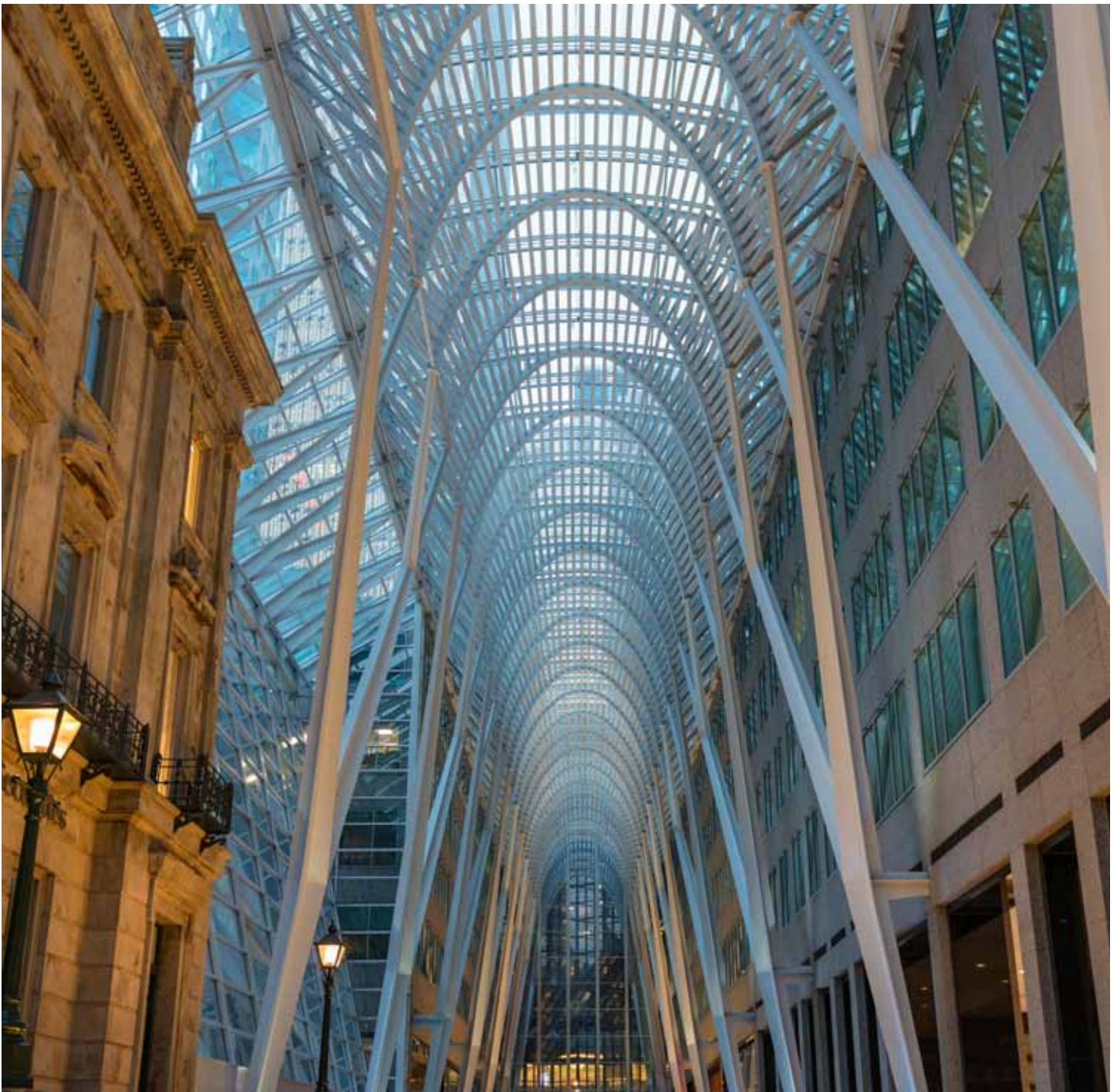
LUNDI 30 OCTOBRE ■ 9H00 - 12H30 ■ HARBOUR AB

Justice transitionnelle : quels résultats ?

La Commission canadienne « Vérité et réconciliation » peut-elle servir de modèle au règlement des conflits les plus graves impliquant de larges populations ? Dans les situations les plus graves ayant fait d'innombrables victimes et impliquant d'innombrables auteurs, le sentiment existe que la justice ne pourra pas mener à bien sa mission de sanction, de réparation et de rétablissement de la paix civile. Nous examinerons d'autres mécanismes regroupés sous le terme de « Justice de transition », certains couronnés de succès, d'autres non. La tenue de notre congrès au Canada sera l'occasion de revenir sur l'expérience de la Commission canadienne « Vérité et réconciliation », de faire un état des lieux des autres expériences en cours, de leurs succès et de leurs échecs et d'en tirer les leçons. Il conviendra aussi d'examiner la place que la justice institutionnelle doit garder dans ces situations, la place et la formation des avocats dans le cadre de la justice de transition ainsi que la question des réparations que peuvent en attendre les victimes.

Coordinateur :

Marie-Anne BASTIN (DS Avocats) Bruxelles, Belgique



SESSION SPÉCIALE CETA (AECG - ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL) VENDREDI 27 OCTOBRE ■ 14H00 - 17H30 ■ HARBOUR AB

La conclusion des négociations sur l'AECG a été un événement majeur, dans la mesure où il s'agit du premier accord global sur le commerce et l'investissement entre des économies développées. La mise en œuvre provisoire de l'AECG en 2017 permettra d'ores et déjà d'obtenir bon nombre des avantages escomptés du traité. Cependant, certaines questions restent en suspens. Le premier panel examinera en détail la situation actuelle de l'AECG et la voie à suivre.

L'AECG ouvre de nouvelles voies dans un large éventail de secteurs et de domaines, depuis le commerce de biens et services jusqu'à l'investissement en passant par les achats publics, la coopération en matière de réglementation et le règlement des différends. Le second panel examinera les principales innovations apportées par l'AECG.

Coordinateur :
Milos BARUTCISKI
(Bennett Jones LLP)
Toronto, ON, Canada

14h00 - 15h30 > Panel 1 : AECG - Situation actuelle et questions en suspens

La perspective du gouvernement canadien

Orateur : Steve VERHEUL, Négociateur en chef du Canada pour l'AECG, Ottawa, ON, Canada

La perspective de l'Union Européenne

Orateur : Haut-fonctionnaire de la Commission Européenne

Le point de vue juridique canadien

Orateur : Milos BARUTCISKI (Bennett Jones LLP) Toronto, ON, Canada

Le point de vue juridique européen

Orateur à confirmer

16h00 - 17h30 > Panel 2 : AECG - Anatomie d'un accord commercial global entre des économies développées

Orateurs :

Matthew KRONBY (Bennett Jones LLP) Toronto, ON, Canada

Lourdes CATRAIN (Hogan Lovells) Bruxelles, Belgique

Riyaz DATTU (Osler) Toronto, ON, Canada

OSLER
Osler, Hoskin
& Harcourt LLP

Sponsor de la session

SESSION AVEC LES BUREAUX DE LA DÉFENSE AUPRÈS DES JURIDICTIONS PÉNALES INTERNATIONALES VENDREDI 27 OCTOBRE ■ 14H00 - 17H30 ■ HARBOUR C

Coordinateurs :

Julie GOFFIN, Bruxelles, Belgique

François ROUX

(Tribunal Spécial pour le Liban)
La Haye, Pays-Bas

Justice pénale internationale : La parole est à la défense

1. L'émergence d'un bureau de la défense totalement indépendant au Tribunal spécial pour le Liban et son impact sur la défense en général devant les juridictions pénales internationales
2. La création d'une véritable justice pénale internationale par une équitable mise en balance des deux principaux systèmes de droit (continental et de common law) et la création d'une troisième voie efficace et réellement adaptée aux procédures devant les juridictions internationales
3. Présentation des 6^{èmes} rencontres des bureaux de la défense à Nuremberg

SÉNAT INTERNATIONAL DES BARREAUX

SAMEDI 28 OCTOBRE ■ 14H00 - 17H30 ■ HARBOUR C

Présidente du Sénat :

Laurence BORY,

Présidente de l'UIA

(Bory & Associés) Genève, Suisse

Vice-Président du Sénat :

Francis GERVAIS,

Ancien Bâtonnier du Barreau

du Québec, Ancien Bâtonnier

du Barreau de Laval (Deveau Avocats),

Laval, Canada

Secrétaire Général du Sénat :

Alain LE FORT

(Meyerlustenberger | Lachenal

Avocats) Genève, Suisse

Quelles devraient être les mesures de surveillance de l'exercice de la profession d'avocat en vertu des règles de mobilité ?

« La mobilité est inévitable avec la globalisation ! »

Cette déclaration de Me Nicolas Plourde, Ancien Bâtonnier du Québec (avril 2013) a certainement été reprise par plusieurs autres dirigeants de barreaux ou d'associations professionnelles d'avocats; la mobilité des avocats est maintenant une partie intégrante de la profession.

Les avocats jouent un rôle primordial dans la société et particulièrement dans nos systèmes de justice qui sont des pivots de nos démocraties. Ils participent entre autres au devoir de protection du public.

Les juridictions locales qui émettent les autorisations d'exercer la profession ont mis en place des mécanismes de discipline pour sanctionner les avocats qui n'adhèrent plus ou qui n'ont pas respecté la déontologie de la profession.

On doit s'attendre au même niveau de conduite et de respect des règles de l'avocat qui exerce en vertu des règles de mobilité ! Mais alors, en situation de mobilité :

- Quelle juridiction a compétence suite aux actes fautifs d'un avocat ? Est-ce la juridiction d'origine qui a émis l'autorisation d'exercer la profession ? Est-ce la juridiction dans laquelle les gestes fautifs ont été commis ?
- Qu'arrive-t-il si les actes ont été commis dans plusieurs juridictions différentes ? Y a-t-il juridiction concurrente (double déontologie) ? Y a-t-il juridiction exclusive de l'une ou l'autre juridiction ? Ou une juridiction a-t-elle préséance sur les autres ?
- La décision d'une des juridictions lie-t-elle les autres juridictions impliquées ? Les moyens de défense acceptés dans une juridiction le sont-ils automatiquement dans l'autre juridiction ? Les sanctions imposées par une juridiction sont-elles importées et appliquées automatiquement dans les autres juridictions impliquées ?

Ces questions - parmi d'autres- se posent lors de l'exercice de la profession en vertu des règles de mobilité. Elles seront exposées et débattues lors de cette séance du Sénat International des Barreaux. Les dirigeants de barreaux et d'associations professionnelles d'avocats sont invités à en discuter afin d'établir les fondements de principes qui serviront à l'élaboration de lignes directrices pour la profession.



SAMEDI 28 OCTOBRE ■ 9H30 - 12H30

| SESSION | THÈME |
|---|--|
| <p>Droit International Privé</p> <p>■</p> <p><i>Harbour C</i></p> | <p>Contractuel ou délictuel, telle est la question !</p> <p>La distinction entre obligations contractuelles et délictuelles soulève de nombreuses et importantes questions en droit international privé.</p> <p>À cet égard, il existe des constructions juridiques qui sont considérées différemment par les lois matérielles nationales (ex. : responsabilité précontractuelle, rupture brutale d'une relation commerciale, responsabilité des sous-traitants à l'égard des utilisateurs finaux dans les contrats d'entreprise, responsabilité du fabricant dans les chaînes de contrats ou à l'égard des utilisateurs finaux, responsabilité en matière de concurrence et d'antitrust).</p> <p>Dans ces cas où il est question de savoir s'il s'agit de matière contractuelle ou délictuelle, les conséquences en droit international privé sont importantes (ex. : détermination de la loi applicable et de la juridiction compétente; loi applicable pour déterminer si une obligation est contractuelle ou pas; possibilités de traiter un différend concernant des obligations délictuelles devant une juridiction ou en application d'une clause d'arbitrage).</p> <p>Sur la base d'études de cas pratiques et de plusieurs apports de conférenciers provenant de différents pays, nous discuterons de récents développements concernant ces points essentiels, aussi bien d'un point de vue interne que transfrontalier, en faisant référence notamment aux tendances actuelles établies, à ce sujet, par les instances internationales ou au niveau national.</p> |
| <p>Droits de l'Homme</p> <p>■</p> <p><i>Pier 2</i></p> | <p>Les droits de l'homme face aux réalités actuelles</p> <p>Nous examinerons l'impact des conflits armés internes sur les droits de l'homme et, en particulier, le cas des naissances non déclarées d'enfants de parents déplacés forcés.</p> <p>Nous discuterons également des conséquences de l'état d'urgence décrété dans certains pays dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Nous analyserons aussi l'impact de l'extrémisme violent sur les droits de l'homme ainsi que les moyens requis pour protéger ces droits.</p> |
| <p>Organisation des Cabinets d'Avocats</p> <p>■</p> <p><i>Pier 3</i></p> | <p>La sectorialisation – Enjeux pour les secteurs traditionnels et les secteurs du futur</p> <p>Importance de la sectorialisation pour les modèles de gestion, les stratégies, les honoraires et le recrutement dans les cabinets d'avocats. Analyse des principaux enjeux pour les secteurs traditionnels et perspectives pour les secteurs du futur.</p> |
| <p>Droit des Assurances / Droit de la Responsabilité / Droit Médical</p> <p>■</p> <p><i>Pier 5</i></p> | <p>Principes généraux de l'octroi de dommages-intérêts dans les cas de blessure personnelle grave</p> <p>La session conjointe examinera la quantification des dommages dans les cas de lésions corporelles graves selon les lois de différentes juridictions. L'analyse sera centrée sur l'étendue des dommages dans plusieurs catégories spécifiques de préjudices, y compris une quadriplégie complète, une lésion psychiatrique invalidante ou un syndrome de stress post-traumatique, la perte d'usage d'une main dominante, et la douleur et la souffrance. Nous examinerons également les cas de blessures non physiques comme la « phobie du cancer » due à l'exposition à l'amiante, par exemple.</p> |
| <p>Droit de la Presse et des Médias</p> <p>■</p> <p><i>Pier 7</i></p> | <p>Existe-t-il un journalisme responsable ?</p> <p>À cet égard seront évoqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● les affaires de la vie politique ; ● les enquêtes en cours ; ● l'économie, la Bourse et les marchés financiers ; ● les réseaux sociaux et la multiplication de l'information qu'ils induisent ; ● les actes de terrorisme et les faits de guerre ; ● la déontologie et l'autorégulation des journalistes. |

SAMEDI 28 OCTOBRE ■ 9H30 - 12H30

PRÉSIDENTS

Paolo LOMBARDI
(*Studio Legale Elexi*) Turin, Italie

ORATEURS

Fernando DE LA MATA (*Baker & McKenzie Barcelona, SLP*) Barcelone, Espagne
Jessica FEI (*Herbert Smith Freehills LLP*) Pékin, Chine
Olaf HARTENSTEIN (*Dabelstein & Passehl*) Hambourg, Allemagne
Yoshihisa HAYAKAWA (*Uryu & Itoga*) Tokyo, Japon
Simona Melania MATTA (*L&P*) Paris, France
Melissa Kaye PANG (*Pang & Associates*) Hong Kong, SAR, Chine
Alberto PASINO (*Studio Legale Zunarelli e Associati*) Trieste, Italie
James D. ROSENER (*Pepper Hamilton LLP*) New York, NY, États-Unis

Elisabeth ZAKHARIA SIOUFI
(*Elisabeth Zakharia Sioufi*)
Jdeidet El Metn, Liban

Carlos FATÁS MOSQUERA (*Alion Abogados SLP*) Barcelone, Espagne
Antonio HACHEM (*Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Beyrouth*) Beyrouth, Liban
Fabian HINCKER (*Hincker & Associés*) Paris, France
Martin KAMAKO (*Cabinet Kamako*) Douala, Cameroun
Paulo LINS E SILVA (*Paulo Lins e Silva - Advogados e Consultores de Familia*) Rio de Janeiro, Brésil
Carolina MARÍN PEDREÑO (*Dawson Cornwell Solicitors*) Londres, Royaume-Uni
Patrick RIZZO (*Cabinet Patrick Rizzo*) Nice, France
Douglas F. WELEBIR (*Welebir | Tierney*) Redlands, CA, États-Unis

Tiago MARREIROS MOREIRA
(*Vieira de Almeida & Associados - Sociedade de Advogados, RL*)
Lisbonne, Portugal

Martí ADROER TOUS (*Cuatrecasas, Gonçalves Pereira, SLP*) Barcelone, Espagne
Jerzy BAEHR (*WKB Wiercinski, Kwiecinski, Baehr SPK*) Varsovie, Pologne
Marc FYON (*Stibbe*) Bruxelles, Belgique
James GRENNAN (*A & L Goodbody*) Dublin, Irlande
Stephan KOENIG (*Oppenhoff & Partner*) Cologne, Allemagne
Pedro REBELO DE SOUSA (*SRS Advogados, RL*) Lisbonne, Portugal

Christopher B. KENDE
(*Cozen O'Connor*)
New York, NY, États-Unis

Jim ROBINSON
(*Best Hooper Lawyers*)
Melbourne, Australie

Shigeki TAKAHASHI
(*Hamani-Takahashi Law Offices*)
Tokyo, Japon

Mariela DELIVERSKA (*Faculty of Public Health, Medical University - Sofia*) Sofia, Bulgarie
Neli GRADINAROVA (*Faculty of Public Health, Medical University - Sofia*) Sofia, Bulgarie
Françoise HECQUET (*SCP Preel Hecquet Payet-Godel*) Paris, France
Delphine JAAFAR (*Bismuth Avocats*) Paris, France
Janice MULLIGAN (*Mulligan, Banham & Findley*) San Diego, CA, États-Unis
Supermann N'GANN (*Société Civile Professionnelle d'Avocats N'Gann & Ndjah*) Yaoundé, Cameroun

Jean-Yves DUPEUX
(*Lussan & Associés*) Paris, France

Valérie BENSOUSSAN (*Miguèrès Moulin*) Paris, France
Thierry BONTINCK (*Daldewolf SCRL*) Bruxelles, Belgique
Stanley GASTON (*Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Port-au-Prince*) Port-au-Prince, Haïti
Thomas JULIN (*Gunster Yoakley & Stewart P.A.*) Miami, FL, États-Unis



SAMEDI 28 OCTOBRE ■ 9H30 - 12H30

SESSION

THÈME

**Droit du Travail /
Droit Pénal
(journée entière)**

■
Pier 8

Investigations internes : droits et obligations du salarié

Les menaces que subissent les entreprises peuvent parfois amener leurs dirigeants et les responsables de leurs services d'inspection, d'audit, de contrôle ou de sécurité à rechercher les moyens de protection susceptibles de franchir les limites légales, sociales ou d'éthique existantes. Le contexte légal et réglementaire étant de plus en plus complexe et à l'intersection du domaine pénal et social, il est apparu intéressant pour les commissions Droit du Travail et Droit Pénal de rappeler les limites à ne pas dépasser et les précautions à prendre pour mieux protéger les intérêts de l'entreprise dans le respect de la loi.

Données personnelles : protection de l'entreprise et droits des salariés

Pour l'exécution de leur activité professionnelle, les salariés ont à leur disposition un poste de travail informatique, lequel peut être connecté à Internet et doté d'une messagerie électronique. Nous répondrons aux questions suivantes : un employeur peut-il surveiller ses salariés au travail ? Un salarié peut-il surfer sur Internet, téléphoner ou envoyer des emails personnels pendant ses horaires de travail ? Un employeur peut-il faire suivre ou fouiller ses salariés ? Un employeur peut-il consulter les emails, fichiers et dossiers personnels du salarié stockés sur son ordinateur de travail ? Quelles informations un employeur peut-il demander pendant un entretien d'embauche ou d'évaluation ? Un employeur peut-il licencier un salarié en raison de sa vie privée ? Un employeur peut-il licencier un salarié en raison des propos qu'il a tenus sur les réseaux sociaux ?

**Organisation Internationale
du Patrimoine**

■
Pier 9

1. Importance de la citoyenneté dans la planification successorale sous l'angle du droit civil et du droit fiscal

2. Admissibilité du choix de la législation dans les domaines suivants :

- Droit du patrimoine/successoral ;
- Loi sur les biens matrimoniaux ;
- Procuration ;
- Garde ;
- Divorce ;
- Droit des sociétés.

3. Quelles sont les conditions à remplir dans votre pays pour pouvoir adopter un adulte ?

**Droit des Contrats /
Droit de la Mode /
Propriété Intellectuelle
(journée entière)**

■
Regatta

Lancer une marque dans le domaine de la mode

Pour se frayer un chemin dans le secteur de la mode, un bon design ne suffit pas. Il faut aussi adopter le modèle commercial adéquat, être réactif à la demande des consommateurs et à la concurrence, s'assurer la confiance et la fidélité des clients et veiller à la longévité de la marque. Dans cette optique, il est indispensable de bien comprendre les multiples aspects ayant trait à la créativité, à la production, aux canaux de commercialisation, aux relations contractuelles avec les fournisseurs de services, à la protection de la marque et du design, aux droits sur les données et au commerce en ligne. L'autre défi auquel sont confrontés les nouveaux venus sur ce marché est la fabrication de vêtements, devenue probablement l'activité industrielle la plus préjudiciable pour l'environnement aujourd'hui dans le monde. Comment une marque de mode peut-elle être à la fois rentable et respectueuse de l'environnement ? Durant cette séance, les commissions Droit de la Mode, Propriété Intellectuelle et Droit des Contrats se pencheront sur la mise en place d'un nouveau modèle commercial dans le secteur de la mode à travers une série de présentations, de tables rondes et de jeux de rôle.

SAMEDI 28 OCTOBRE ■ 14H00 - 17H30

Session Jeunes Avocats

■
Pier 2

Conseils pratiques pour les jeunes avocats

1 - Finances d'un cabinet d'avocats : Votre cabinet a-t-il les moyens de se payer vos services?

2 - Networking : Stratégies gratuites (ou low cost) de networking

3 - Marketing : Pour faire pleuvoir les clients il faut savoir dompter les nuages

4 - Management et leadership : Comment gérer une équipe d'avocats?

Les jeunes avocats vivent la meilleure des époques. La profession d'avocat est plus dynamique que jamais, évoluant de manière rapide grâce à la technologie et aux nouvelles opportunités. Pourtant, à d'autres égards, nous vivons aussi des temps difficiles. Les jeunes avocats se retrouvent face à une concurrence de plus en plus forte pour un nombre de places décroissant, et face à l'incertitude quant à la réalisation de leurs ambitieux objectifs de carrière. Notre séance réunira des associés et des collaborateurs afin de discuter des opportunités et des défis rencontrés par les jeunes avocats – ayant les affronter et les gérer – mais aussi obtenir quelques conseils pratiques pour réussir.

**Vente Internationale
de Marchandises**

■
Pier 3

Rédaction d'un contrat de vente internationale efficace

1 - Contrats de vente internationale : introduction pratique à la CVIM

2 - L'utilisation de conditions générales de vente (ou d'achat). Quand sont-elles efficaces ?

3 - Bref rappel et atelier sur le défaut de conformité à la CVIM – Les quatre solutions dont dispose l'acheteur – La limitation/exclusion de responsabilité

4 - Comment choisir le bon Incoterm ?

5 - Règlement des différends dans les contrats de vente internationale

- Le recours à l'arbitrage international
- Le recours aux tribunaux nationaux

Droit Pénal

■
Pier 5

Le droit de ne pas subir la corruption devrait-il être un droit de l'homme ?

● Quel est le rôle du conseil et des dirigeants pour s'assurer de l'intégrité de l'entreprise ?

● Quel rôle jouent les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme (les « Principes Ruggie ») ?

● Comment les tribunaux nationaux traitent-ils ces questions ?

● Les tribunaux régionaux des droits de l'homme, tels que la Cour interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) et la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), devraient-ils élargir leur mandat pour inclure la corruption ?

SAMEDI 28 OCTOBRE ■ 9H30 - 12H30

PRÉSIDENTS

Pascal PETREL
(*Société d'Avocats P&A*) Paris, France

Maria CRONIN
(*Peters & Peters Solicitors LLP*)
Londres, Royaume-Uni

David LEPIDI
(*Selarl Lepidi-Bril*) Paris, France

Coordinateurs :

Jacqueline SCOTT
(*Fortney & Scott, LLC*)
Washington, DC, États-Unis

Kathleen HEYCOCK
(*Farrer & Co*) Londres, Royaume-Uni

ORATEURS

Shalini AGARWAL (*In Se Legal*) New Delhi, Inde
Ulrich BAUMANN (*Corplegal*) Munich, Allemagne
Stéphane BLOCH (*KGA Avocats*) Paris, France
Hervé DUVAL (*KGA Avocats*) Paris, France
Mary-Daphné FISHELSON (*August Debouzy*) Paris, France
Claudio GOMARA DE OLIVEIRA (*Gomara de Oliveira, Advogados*) Sao Paulo, Brésil
Philippe GOOSSENS (*Altana*) Paris, France
William M. HANNAY (*Schiff Hardin LLP*) Chicago, IL, États-Unis
Matelda LO FIEGO (*Studio Legale Lo Fiego*) Milan, Italie
Michael MEYENBURG (*Dr. Michael Meyenburg Rechtsanwalt*) Vienne, Autriche
Acácio PITA NEGRÃO (*P.L.E.N. - Sociedade de Advogados*) Lisbonne, Portugal
Bénédicte QUERENET-HAHN (*GGV Avocats à la Cour Rechtsanwältin*) Paris, France
Kristin TAYLOR (*Cassels Brock Lawyers*) Toronto, ON, Canada
Federico TORZO (*Studio Legale Macchi di Cellere Gangemi*) Milan, Italie
Michel VALTICOS (*Canonica Valticos & Associés*) Genève, Suisse
Elisabeth VAN MONTAGU-MASAMBA (*KGA Avocats*) Paris, France

Andreas Otto KÜHNE
(*BKL Fischer Kühne Lang*)
Bonn, Allemagne

Joana ALVES CARDOSO (*A&N - Advogados e Notarios*) Macao, SAR, Chine
Carlos ANGLADA BARTHOLMAI (*Monereo, Meyer & Marinel-lo Abogados*) Palma de Majorque, Espagne
Balthasar BESSENICH (*Kellerhals Carrard Anwälte*) Bâle, Suisse
Barbara R. HAUSER (*Barbara R. Hauser LLC*) Minneapolis, MN, États-Unis
Sonia KRIFI (*Bassano Avocats*) Paris, France
Marilyn McKEEVER (*Berwin Leighton Paisner LLP*) Londres, Royaume-Uni
Howard S. SIMMONS (*Simmons da Silva & Sinton*) Brampton, ON, Canada

Gavin LLEWELLYN
(*Stone King LLP*)
Londres, Royaume-Uni

Fabio MORETTI
(*Moretti Burgio*) Milan, Italie
Milagros POAL-MANRESA CANTARELL
(*Centell-Folch Abogados Asociados*)
Barcelone, Espagne

Renata BERZANSKIENE (*Sorainen*) Vilnius, Lituanie
Alain CLERY (*Clery - Avocats*) Paris, France
Marita DARGALLO NIETO (*Buigas*) Barcelone, Espagne
Simon J. FRANKEL (*Covington & Burling LLP*) San Francisco, CA, États-Unis
David PINET (*Lebray & Associés*) Paris, France
Stephen SIDKIN (*Fox Williams LLP*) Londres, Royaume-Uni
Matthias W. STECHER (*Beiten Burkhardt*) Munich, Allemagne

SAMEDI 28 OCTOBRE ■ 14H00 - 17H30

Ángel SÁNCHEZ FREIRE
(*Araoz & Rueda*) Madrid, Espagne

Ignacio CORBERA DALE (*J&A Garrigues LLP*) Londres, Royaume-Uni
Veronica DINDO (*Dindo, Zorzi e Avvocati*) Vérone, Italie
Victoire DOSSIN (*Bassano Avocats*) Paris, France
Francisco de Asís GAMBOA (*Fitzwilliam SCP*) Marbella, Espagne
Elisa NEGRO MARTINEZ (*Fitzwilliam SCP*) Marbella, Espagne
Olivier NICOD (*Gross & Associés*) Lausanne, Suisse
Tiago PICÃO DE ABREU (*F. Castelo Branco & Associados*) Lisbonne, Portugal
Raphael RICCI PORTELLA (*Portella Advogados*) Rio de Janeiro, Brésil

Jean-Paul VULLIÉTY
(*Lalive*) Genève, Suisse

Coordinateur :
Martin WIEBECKE
(*Anwaltsbüro Wiebecke*)
Kuesnacht, Suisse

Fabio BORTOLOTTI (*Buffa Bortolotti & Mathis*) Turin, Italie
Andrea L. BURKE (*Davies Ward Phillips & Vineberg LLP*) Toronto, ON, Canada
Melina LLODRA (*Lalive*) Genève, Suisse
Burghard PILTZ (*Ahlers & Vogel*) Hambourg, Allemagne

Maria CRONIN
(*Peters & Peters Solicitors LLP*)
Londres, Royaume-Uni
David LEPIDI
(*Selarl Lepidi-Bril*) Paris, France

Stéphane ELJARRAT (*Davies Ward Phillips & Vineberg S.E.N.C.R.L., S.R.L.*) Montréal, QC, Canada
André FONSECA (*Koury Lopes Advogados*) Sao Paulo, Brésil
Alfredo GUARINO (*Studio Legale Avv. Vincenzo Guarino*) Naples, Italie
Etienne LESAGE (*Lesage Avocats*) Paris, France
Ana Maria MIHALCESCU (*Mihalcescu & Asociatii*) Bucarest, Roumanie
Anges NZIGOU (*Zassi-Mikala Avocats*) Libreville, Gabon
Yvonne PIELES (*Vischer AG*) Bâle, Suisse
Martin PRADEL (*Cabinet Martin Pradel*) Paris, France



SAMEDI 28 OCTOBRE ■ 14H00 - 17H30

| SESSION | THÈME |
|--|--|
| <p>Droit Alimentaire</p> <p>■</p> <p><i>Pier 7</i></p> | <p>Les règles à suivre pour importer des produits alimentaires</p> <p>Les règles internationales sur le commerce de produits alimentaires sont particulièrement complexes. Le cadre juridique se compose d'accords internationaux, de la législation européenne (pour les États européens membres) et de réglementations nationales (règlements et lois). L'importation de produits alimentaires implique des problèmes spécifiques à ce secteur, concernant notamment l'étiquetage, le transport, l'entreposage, les douanes et la sûreté alimentaire. Ce dernier aspect soulève la question de la gestion des risques, qui doit être assurée en interne par chaque société. Outre les difficultés rencontrées pour obtenir les informations requises de façon cohérente, les clients peuvent être désorientés lorsqu'il s'agit de trouver une approche systématique de toutes les questions liées à l'importation de produits, ce qui peut rendre nécessaire un conseil juridique spécialisé. Les intervenants, provenant de différents systèmes juridiques et juridictions, débattront des principales questions liées à l'importation de produits alimentaires en mettant l'accent sur la pratique et en partageant leurs expériences dans ce domaine.</p> |
| <p>Droit du Travail / Droit Pénal <i>(journée entière)</i></p> <p>■</p> <p><i>Pier 8</i></p> | <p>Investigations internes : droits et obligations du salarié</p> <p>Les menaces que subissent les entreprises peuvent parfois amener leurs dirigeants et les responsables de leurs services d'inspection, d'audit, de contrôle ou de sécurité à rechercher les moyens de protection susceptibles de franchir les limites légales, sociales ou d'éthique existantes. Le contexte légal et réglementaire étant de plus en plus complexe et à l'intersection du domaine pénal et social, il est apparu intéressant pour les commissions Droit du Travail et Droit Pénal de rappeler les limites à ne pas dépasser et les précautions à prendre pour mieux protéger les intérêts de l'entreprise dans le respect de la loi.</p> <p>Données personnelles : protection de l'entreprise et droits des salariés</p> <p>Pour l'exécution de leur activité professionnelle, les salariés ont à leur disposition un poste de travail informatique, lequel peut être connecté à Internet et doté d'une messagerie électronique. Nous répondrons aux questions suivantes : un employeur peut-il surveiller ses salariés au travail ? Un salarié peut-il surfer sur Internet, téléphoner ou envoyer des emails personnels pendant ses horaires de travail ? Un employeur peut-il faire suivre ou fouiller ses salariés ? Un employeur peut-il consulter les emails, fichiers et dossiers personnels du salarié stockés sur son ordinateur de travail ? Quelles informations un employeur peut-il demander pendant un entretien d'embauche ou d'évaluation ? Un employeur peut-il licencier un salarié en raison de sa vie privée ? Un employeur peut-il licencier un salarié en raison des propos qu'il a tenus sur les réseaux sociaux ?</p> |
| <p>Droit de l'Immigration et Nationalité</p> <p>■</p> <p><i>Pier 9</i></p> | <p>Le terrorisme comme arme anti-immigration et les droits des réfugiés dans le cadre de la justice transitionnelle</p> <p>La présence, dans une région, de groupes terroristes est souvent un facteur d'incitation à la migration pour des populations civiles en quête de protection. Toutefois, de nombreux discours politiques mettent actuellement en évidence la migration en tant qu'élément moteur du terrorisme, ce qui conduit à aborder le phénomène migratoire sous le seul prisme sécuritaire. Dans ce contexte, l'objectif de notre session sera de débattre en particulier de l'impact des mesures anti-terroristes sur les personnes migrantes (et notamment les réfugiés), mais également des risques inhérents que peut comporter une politique migratoire restrictive sur la propagation du terrorisme. En outre, notre session abordera également la question du processus de justice transitionnelle dont le rôle est notamment d'identifier les personnes responsables des atteintes aux droits de l'homme, d'apporter réparation aux victimes et d'encourager la réconciliation au niveau individuel et national. En effet, une grande partie de la société civile, directement concernée par des conflits armés, y est souvent favorable. Dans ce contexte, nous discuterons spécifiquement des relations parfois complexes qu'entretiennent la migration forcée et la justice transitionnelle, en particulier s'agissant du droit des personnes ayant fui leur pays de participer en tant que citoyen à sa reconstruction. Nous examinerons aussi les stratégies juridiques permettant une reconnaissance du déplacement forcé des populations et d'établir un lien entre le droit des victimes à la compensation et le droit des réfugiés à retourner dans leur pays en toute sécurité.</p> |
| <p>Droit des Contrats / Droit de la Mode / Propriété Intellectuelle <i>(journée entière)</i></p> <p>■</p> <p><i>Regatta</i></p> | <p>Lancer une marque dans le domaine de la mode</p> <p>Pour se frayer un chemin dans le secteur de la mode, un bon design ne suffit pas. Il faut aussi adopter le modèle commercial adéquat, être réactif à la demande des consommateurs et à la concurrence, s'assurer la confiance et la fidélité des clients et veiller à la longévité de la marque. Dans cette optique, il est indispensable de bien comprendre les multiples aspects ayant trait à la créativité, à la production, aux canaux de commercialisation, aux relations contractuelles avec les fournisseurs de services, à la protection de la marque et du design, aux droits sur les données et au commerce en ligne. L'autre défi auquel sont confrontés les nouveaux venus sur ce marché est la fabrication de vêtements, devenue probablement l'activité industrielle la plus préjudiciable pour l'environnement aujourd'hui dans le monde. Comment une marque de mode peut-elle être à la fois rentable et respectueuse de l'environnement ? Durant cette séance, les commissions Droit de la Mode, Propriété Intellectuelle et Droit des Contrats se pencheront sur la mise en place d'un nouveau modèle commercial dans le secteur de la mode à travers une série de présentations, de tables rondes et de jeux de rôle.</p> |

SAMEDI 28 OCTOBRE ■ 14H00 - 17H30

PRÉSIDENTS

Stefano DINDO
(*Dindo, Zorzi e Avvocati*) Vérone, Italie

Pascal PETREL
(*Société d'Avocats P&A*) Paris, France
Maria CRONIN
(*Peters & Peters Solicitors LLP*)
Londres, Royaume-Uni
David LEPIDI
(*Selar Lepidi-Bril*) Paris, France

Coordinateurs :
Jacqueline SCOTT
(*Fortney & Scott, LLC*)
Washington, DC, États-Unis
Kathleen HEYCOCK
(*Farrer & Co*) Londres, Royaume-Uni

Rayan HOUDROUGE
(*Lenz & Staehelin*) Genève, Suisse

Gavin LLEWELLYN
(*Stone King LLP*)
Londres, Royaume-Uni
Fabio MORETTI
(*Moretti Burgio*) Milan, Italie
Milagros POAL-MANRESA CANTARELL
(*Centell-Folch Abogados Asociados*)
Barcelone, Espagne

ORATEURS

Antoine DE BROSES (*Product Law Firm*) Paris, France
Stefano DINDO (*Dindo, Zorzi e Avvocati*) Vérone, Italie
Stephen GARDNER (*Stanley Law Group*) Dallas, TX, États-Unis
Marco MARIANI (*Studio Legale Associato Catta Mariani*) Florence, Italie
Michael MEYENBURG (*Dr. Michael Meyenburg Rechtsanwalt*) Vienne, Autriche
Lynne R. OSTFELD (*Lynne R. Ostfeld PC*) Chicago, IL, États-Unis
Michael R. REESE (*Reese LLP*) New-York, NY, États-Unis

Shalini AGARWAL (*In Se Legal*) New Delhi, Inde
Ulrich BAUMANN (*Corplegal*) Munich, Allemagne
Stéphane BLOCH (*KGA Avocats*) Paris, France
Hervé DUVAL (*KGA Avocats*) Paris, France
Mary-Daphné FISHELSON (*August Debouzy*) Paris, France
Claudio GOMARA DE OLIVEIRA (*Gomara de Oliveira, Advogados*) Sao Paulo, Brésil
Philippe GOOSSENS (*Altana*) Paris, France
William M. HANNAY (*Schiff Hardin LLP*) Chicago, IL, États-Unis
Matelda LO FIEGO (*Studio Legale Lo Fiego*) Milan, Italie
Michael MEYENBURG (*Dr. Michael Meyenburg Rechtsanwalt*) Vienne, Autriche
Acácio PITA NEGRÃO (*P.L.E.N. - Sociedade de Advogados*) Lisbonne, Portugal
Bénédicte QUERENET-HAHN (*GGV Avocats à la Cour Rechtsanwältin*) Paris, France
Kristin TAYLOR (*Cassels Brock Lawyers*) Toronto, ON, Canada
Federico TORZO (*Studio Legale Macchi di Cellere Gangemi*) Milan, Italie
Michel VALTICOS (*Canonica Valticos & Associés*) Genève, Suisse
Elisabeth VAN MONTAGU-MASAMBA (*KGA Avocats*) Paris, France

Mahfoud AIT ERRAMI, Casablanca, Maroc
Huguette ANDRÉ-CORET, Soisy-sur-Seine, France
Nikolaos ARGYRIOU (*Lawgreece*) Thessalonique, Grèce
Jacqueline R. BART (*Bartlaw Canadian Immigration Barristers and Solicitors*) Toronto, ON, Canada
Bruno BLANPAIN (*Marx Van Ranst Vermeersch & Partners*) Bruxelles, Belgique
Clayton E. CARTWRIGHT, Jr (*The Cartwright Law Firm LLC*) Columbus, GA, États-Unis
Laura DEVINE (*Laura Devine Solicitors*) Londres, Royaume-Uni
Martin KAMAKO (*Cabinet Kamako*) Douala, Cameroun
Hervé LINDER (*Ernst & Linder LLC*) New York, NY, États-Unis
Marc-Antoine MANCINI (*Wasserman, Mancini and Chang, P.C.*) Washington, DC, États-Unis
Anne O'DONOGHUE (*Immigration Solutions Lawyers*) Sydney, Australie
Elisabeth ZAKHARIA SIOUFI (*Elisabeth Zakharia Sioufi*) Jdeidet El Metn, Liban

Renata BERZANSKIENE (*Sorainen*) Vilnius, Lituanie
Alain CLERY (*Clery - Avocats*) Paris, France
Marita DARGALLO NIETO (*Buigas*) Barcelone, Espagne
Simon J. FRANKEL (*Covington & Burling LLP*) San Francisco, CA, États-Unis
David PINET (*Lebray & Associés*) Paris, France
Stephen SIDKIN (*Fox Williams LLP*) Londres, Royaume-Uni
Matthias W. STECHER (*Beiten Burkhardt*) Munich, Allemagne



SAMEDI 28 OCTOBRE ■ 14H00 - 17H30

SESSION

THÈME

Droit Immobilier
■
Dockside 9

Étude de cas : rachat de friches industrielles pour reconversion et évaluation de bâtiments

Le 61^e congrès annuel aura pour thèmes principaux les ressources naturelles et la justice transitionnelle. Un aspect difficile à concilier avec une activité telle que l'immobilier, qui s'est traditionnellement montrée peu respectueuse des ressources naturelles et qui n'est guère transitionnelle et assurément immobilière. Plutôt que d'émettre un *mea culpa* sur le passé, nous avons choisi d'élaborer un contrepoint. En conséquence, conformément à l'approche de la pratique entrepreneuriale que nous avons adoptée lors de notre 59^e congrès annuel, visant à aborder l'immobilier en tant qu'activité commerciale, nous tenterons de déterminer si le rachat d'un site industriel éventuellement pollué et exigeant des travaux de démolition éventuels peut être viable sur le marché, et nous essaierons d'apporter des éclaircissements sur la question de l'évaluation des bâtiments. De ce fait, nous souhaitons que tous les intervenants au 61^e congrès annuel se penchent sur la même étude de cas afin de mettre en commun les principaux aspects du processus de rachat d'une friche industrielle et de déterminer si cela peut être une affaire intéressante pour un type de client donné dans chaque juridiction. Nous verrons par ailleurs en quoi consistent les labels tels que ISO14001, Breeam et Leed. Comme à l'accoutumée, nous partagerons des exemples concrets et des expériences issus de notre propre pratique.

DIMANCHE 29 OCTOBRE ■ 9H00 - 12H30

Arbitrage International
■
Harbour C

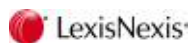
Arbitrage des investissements : quelques problèmes et enjeux essentiels

Notre séance comprendra deux panels. Le premier abordera certaines questions préliminaires telles que la structuration des investissements et le chalandage fiscal, les décisions divergentes sur les réclamations au titre des traités, les différends contractuels et les clauses parapluie, la juridiction des tribunaux d'arbitrage des investissements sur les demandes reconventionnelles et les défenses fondées sur des allégations de corruption. La deuxième partie du programme sera consacrée à l'examen des mesures réglementaires et judiciaires ainsi que des défis actuels auquel est confronté le système d'arbitrage des investissements. Notre panel d'experts examinera la doctrine émergente sur les pouvoirs de police et le droit de réglementation de l'État, la révision par le tribunal d'arbitrage sur les investissements des décisions prononcées par des systèmes judiciaires prétendument défaillants, ainsi que les questions liées à la légitimité et à la transparence de l'arbitrage des investissements.

Entreprises et Droits de l'Homme
■
Pier 2

La croissance responsable : incitations commerciales et économiques en faveur de l'État de droit

Malgré les mesures adoptées pour promouvoir l'État de droit à travers le monde, de nombreux pays ne disposent pas encore de systèmes juridiques efficaces. Par conséquent, les entreprises peuvent être confrontées à des défis de taille en termes de prévisibilité de l'environnement commercial et de pérennité des normes éthiques, ce qui peut freiner l'investissement et la croissance. L'existence de l'État de droit permet aux entreprises de se livrer une concurrence équitable tout en assurant le respect des droits humains fondamentaux, de la propriété et des salariés. C'est donc non seulement positif pour la société, mais aussi pour les affaires. Le panel discutera des normes mondiales de l'État de droit, de l'encouragement de l'État de droit comme impératif de la responsabilité sociétale, du Pacte mondial de l'ONU en faveur de la responsabilité sociétale et de la façon dont les entreprises peuvent soutenir l'État de droit dans leurs activités principales.



Sponsor de la session

Droit Bancaire et Financier
■
Pier 3

Radiographie d'un financement de projet pour l'implantation d'un parc éolien

En partant d'un cas pratique, nous aborderons la structure financière d'un financement de projet pour l'implantation d'un parc éolien et ses possibles impacts.

Droit des Biotechnologies / Vie Privée et Droits de l'Homme Numérique (journée entière)
■
Pier 5

Intelligence artificielle (IA) et coupe-circuit : l'essor des entreprises Biotech et High Tech

Les avancées scientifiques remettent en cause, à une vitesse plus rapide que celle de la lumière, nos systèmes de croyances traditionnels. Google, Facebook et Amazon se sont alliés pour parer au risque de dérapage de l'IA. La rétro-ingénierie ayant permis de décrypter le problème, quelles sont les implications d'une telle éventualité ? Ce sujet est au carrefour de la science, de la technologie et du droit. Nous décrivons cette évolution tout en analysant l'efficacité des mécanismes actuels de l'État de droit, tels que la propriété intellectuelle et les lois sur la vie privée, et nous nous pencherons sur la possibilité d'améliorer le système juridique en ayant recours à l'intelligence artificielle.

SAMEDI 28 OCTOBRE ■ 14H00 - 17H30

PRÉSIDENTS

José Antonio PÉREZ BREVA
(JAP) Barcelone, Espagne

ORATEURS

Nikolaos ARGYRIOU (*Lawgreece*) Thessalonique, Grèce
Laura CONDUIT (*Farrer & Co*) Londres, Royaume-Uni
Clarence FOO (*Foo & Partners*) Singapour, Singapour
Erwin HANSLIK (*Taylor Wessing e/n/w/c Advokáti V.O.S.*) Prague, République Tchèque
Sandra JACOBUS (*Ganfer & Shore LLP*) New York, NY, États-Unis
Steffen KIRCHER (*Menold Bezler Rechtsanwälte Partnerschaft mbB*) Stuttgart, Allemagne
Stéphane KONKOLY (*Burckhardt*) Bâle, Suisse
Carlo MASTELLONE (*Studio Legale Mastellone*) Florence, Italie
Steven J. SHORE (*Ganfer & Shore LLP*) New York, NY, États-Unis
Avninder SINGH (*Cicero Chambers*) New Delhi, Inde

DIMANCHE 29 OCTOBRE ■ 9H00 - 12H30

Patricia Ann PETERSON, Paris, France

Andrea BJORKLUND (*Faculty of Law, McGill University*) Montréal, QC, Canada
Gabriel BOTTINI (*Uría Menéndez*) Madrid, Espagne
John BRANSON (*Womble Carlyle*) Charlotte, NC, États-Unis
Andrea CARLEVARIS (*Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI*) Paris, France
Aïssatou DIOP (*Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements - CIRDI*) Washington, DC, États-Unis
Marc HENRY (*Hughes Hubbard & Reed*) Paris, France
C. Ryan REETZ (*Bryan Cave LLP*) Miami, FL, États-Unis
Caroline RICHARD (*Freshfields Bruckhaus Deringer LLP*) Washington, DC, États-Unis
Janet WALKER (*Osgoode Hall Law School*) Toronto, ON, Canada

Coordinateurs :

Nigel ROBERTS
(*LexisNexis*) New York, NY, États-Unis
Samantha DAVIES,
Londres, Royaume-Uni

Fred HEADON (*Air Canada*) Montréal, QC, Canada
Christina KOULIAS (*United Nations Global Compact*) New York, NY, États-Unis
Ian McDOUGALL (*LexisNexis*) New York, NY, États-Unis
Carmen POMBO MORALES (*Fundación Fernando Pombo*) Madrid, Espagne
Gagnant du Prix International Jacques Leroy 2017

Ana BEN VÁZQUEZ

(*Pro & Asociados*) Madrid, Espagne

Barbara BANDIERA (*Studio Legale RCC*) Milan, Italie
Travis L. GERING (*Wuersch & Gering LLP*) New York, NY, États-Unis
Olivier NICOD (*Gross & Associés*) Lausanne, Suisse
Silvestre TANDEAU DE MARSAC (*Fischer, Tandeau de Marsac, Sur & Associés*) Paris, France
Yonca Fatma YÜCEL (*Banking Regulation and Supervision Agency*) Ankara, Turquie

Jean-François HENROTTE

(*Lexing - Belgium*) Liège, Belgique

Wei SONG

(*Law Institute - University of Science and Technology of China*) Hefei, Chine

Joseph DEHNER (*Frost Brown Todd LLC*) Cincinnati, OH, États-Unis
Sergio FERRAZ (*Sergio Ferraz Consultoria Juridica SC*) Sao Paulo, Brésil
Barbara J. GISLASON (*Law Office of Barbara J. Gislason*) Fridley, MN, États-Unis
Wei GUO (*Anhui Guoyu Law Firm*) Shanghai, Chine
Joanna KRAKOWIAK (*Wardynski & Partners SP.K.*) Varsovie, Pologne
Fabio MARAZZI (*Marazzi & Associati*) Milan, Italie
Paul R. MORICO (*Baker Botts LLP*) Houston, TX, États-Unis
Janice MULLIGAN (*Mulligan, Banham & Findley*) San Diego, CA, États-Unis
Sándor NEMETH (*Szecskey Attorneys at Law*) Budapest, Hongrie
Mohamed Mehdi OTHMANI (*Cabinet Me Benantar*) Alger, Algérie
Peter REYES (*Minnesota Court of Appeals*) Saint Paul, MN, États-Unis
Duan RUICHUN (*China Law Association on Science and Technology - CLAST*) Chine
Lingqiao SONG (*McGill University*) Montréal, QC, Canada
Qigui SUN (*University of Science and Technology of China*) Hefei, Chine
Yuanming SUN (*University of Science and Technology of China*) Hefei, Chine



DIMANCHE 29 OCTOBRE ■ 9H00 - 12H30

SESSION

THÈME

UIA / ABA
■
Pier 7

Photographie 3.0 : liberté d'expression, vie privée et la « nouvelle normalité »

Après la grande nouveauté constituée par la naissance de la photographie en 1839, cette discipline s'est battue pour cesser d'être une simple pratique fonctionnelle et se hisser au rang de pratique artistique. Cette Photographie 1.0 a perduré jusqu'en 1975, avec l'invention de l'appareil photo numérique et l'avènement de la Photographie 2.0. De 2004 à 2010, entre le lancement de Facebook et celui d'Instagram. La Photographie 3.0 a vu le jour à l'ère des médias sociaux. Les images sont à la communication actuelle ce que le caractère d'imprimerie était aux communications du XV^e siècle. Nous sommes entourés d'images : sur les affiches, sur nos téléphones et sur la quasi-totalité des gadgets. Quelques 1,8 milliards d'images numériques sont téléchargées chaque jour. Aujourd'hui, tout possesseur de téléphone est un photographe. Cela signifie aussi que chacun est un sujet pour quelqu'un d'autre. Les frontières entre l'art et la liberté d'expression, d'une part, et entre la surveillance et la violation de la vie privée, d'autre part, sont devenues imprécises. Des cas récents illustrent ce conflit entre les droits fondamentaux à la vie privée et la liberté d'expression, qui sont tous deux inscrits dans les constitutions nationales et dans la Déclaration Universelle des droits de l'homme. Ce programme vise à analyser ce conflit et les limites de chacun de ces droits en donnant un aperçu de la jurisprudence comparative, et invite le public à donner son avis, lors d'une séance interactive, sur des photos particulières et les problèmes qu'elles soulèvent.

Droit de la Faillite
■
Pier 8

1. Solutions alternatives à la résolution des différends : procédures extrajudiciaires et médiation

2. Faillite post catastrophes environnementales

Étude de cas par une équipe d'avocats de différentes juridictions du monde.



Sponsor de la session

Droit de la Famille
■
Pier 9

La famille moderne

Une discussion sur l'évolution de la famille moderne et les questions qu'elle pose, y compris l'égalité dans le mariage, la parentalité, l'adoption et la maternité de substitution, la juridiction et la résidence habituelle d'un enfant.

Speed Dating
des Cabinets d'Avocats
■
Marine

Durant cette session, les représentants de cabinets se présentent en 3 minutes. L'objectif ? Elargir leur réseau au niveau international en vue de futures collaborations, rencontrer des avocats du monde entier et partager leur expérience de gestion de cabinets.

DIMANCHE 29 OCTOBRE ■ 14H00 - 17H30

Avenir de l'Avocat
■
Harbour AB

L'avocat auprès des juridictions internationales et la préservation des principes essentiels de la profession dans l'exercice auprès de celles-ci

Dans le cadre des progrès de l'État de Droit dans les affaires internationales, de nombreux tribunaux ont vu le jour ces derniers temps (entre autres : les tribunaux administratifs internationaux appelés à trancher les contentieux de la fonction publique internationale ; les différents tribunaux pénaux internationaux ; les tribunaux internationaux mixtes ; ou les tribunaux au niveau régional ou sous régional). Ainsi, il peut être intéressant de réfléchir à la validité et l'applicabilité des principes essentiels de notre profession et à la fiabilité des procédures dans ces forums.

DIMANCHE 29 OCTOBRE ■ 9H00 - 12H30

PRÉSIDENTS

Louis F. BURKE (*Louis F. Burke PC*)
New York, NY, États-Unis

ORATEURS

Imran AHMAD (*Miller Thomson LLP*) Toronto, ON, Canada
Hilarie BASS, Présidente de l'ABA à partir d'août 2017 (*Greenberg Traurig LLP*) Miami, FL, États-Unis
Douglas HARRISON (*Stikeman Elliott LLP*) Toronto, ON, Canada
Steven M. RICHMAN (*Clark Hill PLC*) Princeton, NJ, États-Unis
Wendy WAGNER (*Gowling WLG*) Ottawa, ON, Canada

Ángel María BALLESTEROS BARROS
(*Concordia Abogados SLP*)
Séville, Espagne

Rubén ACOSTA GONZÁLEZ (*Acosta & Asociados*) Guadalajara, Mexique
Maria Cristina Creti (*Studio Legale Avv. M.C. Creti*) Milan, Italie
Alvaro GASULL TORT (*Roca Junyent SLP*) Barcelone, Espagne
Daniela HORVITZ LENNON (*Horvitz & Horvitz Abogados*) Santiago, Chili
Shayne R. KUKULOWICZ (*Cassels Brock Lawyers*) Toronto, ON, Canada
Douglas LAM (*Des Voeux Chambers*) Hong Kong, SAR, Chine
Thierry MONTÉLAN (*UGGC Avocats*) Paris, France
José PAJARES ECHEVERRÍA (*Pajares & Asociados Abogados*) Saragosse, Espagne
Juan Eduardo PALMA JARA (*Palma Abogados*) Santiago, Chili
Birgit SAMBETH GLASNER (*Altenburger LTD Legal + Tax*) Genève, Suisse

Simon J. BRUCE
(*Farrer & Co*) Londres, Royaume-Uni

Jennifer BELLI (*Bory & Associés*) Genève, Suisse
Ignacio CORBERA DALE (*J&A Garrigues LLP*) Londres, Royaume-Uni
Veronica DINDO (*Dindo, Zorzi e Avvocati*) Vérone, Italie
Victoire DOSSIN (*Bassano Avocats*) Paris, France
Barbara J. GISLASON (*Law Office of Barbara J. Gislason*) Fridley, MN, États-Unis
Ana María KUDISCH CASTELLO (*Kudisch Abogados*) Mexico, Mexique
Carolina MARÍN PEDREÑO (*Dawson Cornwell Solicitors*) Londres, Royaume-Uni
Caroline MECARY, Paris, France
Laura María Esther RODRÍGUEZ MACIAS (*Alai Esq S.C.*) Mexico, Mexique

Urquiola Mariana DE PALACIO DEL VALLE DE LERSUNDI
(*Palacio y Asociados, Abogados*)
Madrid, Espagne

Fred KAN
(*Fred Kan & Co*)
Hong Kong, SAR, Chine

DIMANCHE 29 OCTOBRE ■ 14H00 - 17H30

Urquiola Mariana DE PALACIO DEL VALLE DE LERSUNDI
(*Palacio y Asociados, Abogados*)
Madrid, Espagne

Issouf BAADHIO (*Cabinet d'Avocat Baadhio*) Ouagadougou, Burkina Faso
Ángela DÍAZ-BASTIEN VARGAS-ZUÑIGA (*Ernesto Díaz-Bastien & Asociados Abogados*) Madrid, Espagne
Julie GOFFIN, Bruxelles, Belgique
Steven A. HAMMOND (*Hughes Hubbard & Reed LLP*) New York, NY, États-Unis
Patricia LÓPEZ AUFRANC (*Marval, O'Farrell & Mairal*) Buenos Aires, Argentine



DIMANCHE 29 OCTOBRE ■ 14H00 - 17H30

| SESSION | THÈME |
|---|--|
| <p>Défense de la Défense ■ Harbour C</p> | <p>Actualité en matière de défense de la défense et d'observation judiciaire</p> |
| <p>Droit Fiscal / Droits des Sociétés et Fusions & Acquisitions ■ Pier 2</p> | <p>Structuration d'une opération transfrontalière dans le secteur des ressources naturelles et de l'énergie : gros plan sur le capital-investissement Les transactions de capital-investissement se sont développées et représentent aujourd'hui une part substantielle du marché global des transactions de fusions et acquisitions (F&A), les sociétés de capital-investissement ayant franchi les frontières des États-Unis et du Royaume-Uni pour devenir des acteurs clés des transactions de F&A à l'échelle mondiale. La presse se fait souvent l'écho de rachats opérés par des sociétés et des grands fonds de capital-investissement, qui se chiffrent en milliards, mais ce sont les transactions du marché intermédiaire qui continuent à prédominer en termes de nombre d'opérations réalisées. Et malgré le sentiment hostile à la mondialisation qui prévaut actuellement dans la politique occidentale, les transactions transfrontalières continuent de représenter une grande partie des affaires recherchées par les sociétés en portefeuille des fonds visant à accroître leur chiffre d'affaire, même sur le segment inférieur-intermédiaire du marché. En outre, dans un environnement mondialisé où les pays et les entreprises rivalisent pour l'accès à l'énergie, aux ressources naturelles et aux matières premières, les F&A dans le secteur de l'énergie et des ressources naturelles, habituellement très réglementé, deviennent de plus en plus courantes mais aussi de plus en plus complexes. Cette séance examinera les questions qui se posent communément dans les opérations transfrontalières, en particulier les aspects fréquemment soulevés par la structuration d'une opération transfrontalière dans le secteur des ressources naturelles et de l'énergie, notamment le choix de la législation, la résolution des litiges, l'indemnisation, la participation du management, les approbations réglementaires et les différences entre la juridiction du droit civil et les pratiques au Royaume-Uni et aux États-Unis, ainsi que les innombrables aspects fiscaux à prendre en compte dans chaque transaction.</p> |
| <p>Droit de la Famille / Organisation Internationale du Patrimoine ■ Pier 3</p> | <p>Stratégies pour se protéger contre les poursuites d'époux et d'enfants, suite à un décès ou un divorce Discussion sur les stratégies que les familles et les individus peuvent adopter pour se protéger contre les poursuites d'époux et d'enfants suite à un décès ou un divorce, concernant la gestion des biens, les fiducies et autres structures, les contrats pré-nuptiaux et autres accords matrimoniaux.</p> |
| <p>Droit des Biotechnologies / Vie Privée et Droits de l'Homme Numérique (journée entière) ■ Pier 5</p> | <p>Intelligence artificielle (IA) et coupe-circuit : l'essor des entreprises Biotech et High Tech Les avancées scientifiques remettent en cause, à une vitesse plus rapide que celle de la lumière, nos systèmes de croyances traditionnels. Google, Facebook et Amazon se sont alliés pour parer au risque de dérapage de l'IA. La rétro-ingénierie ayant permis de décrypter le problème, quelles sont les implications d'une telle éventualité ? Ce sujet est au carrefour de la science, de la technologie et du droit. Nous décrivons cette évolution tout en analysant l'efficacité des mécanismes actuels de l'État de droit, tels que la propriété intellectuelle et les lois sur la vie privée, et nous nous pencherons sur la possibilité d'améliorer le système juridique en ayant recours à l'intelligence artificielle.</p> |
| <p>Forum des Firmes ■ Pier 7</p> | <p>L'impact de la LegalTech sur la profession d'avocat</p> |

DIMANCHE 29 OCTOBRE ■ 14H00 - 17H30

PRÉSIDENTS

Carlos FATÁS MOSQUERA
(*Alion Abogados SLP*)
Barcelone, Espagne

Martin PRADEL
(*Cabinet Martin Pradel*) Paris, France

Jacqueline SCOTT
(*Fortney & Scott, LLC*)
Washington, DC, États-Unis

ORATEURS

Carlos FATÁS MOSQUERA (*Alion Abogados SLP*) Barcelone, Espagne

Fatimata M'BAYE, Présidente de l'Association Mauritanienne des Droits de l'Homme, Nouakchott, Mauritanie

Martin PRADEL (*Cabinet Martin Pradel*) Paris, France

Richard SÉDILLOT (*Conseil National des Barreaux*) Paris, France

Jacqueline SCOTT (*Fortney & Scott, LLC*) Washington, DC, États-Unis

Alexander PUPETER
(*P+P Pöllath + Partners*)
Munich, Allemagne

James D. ROSENER (*Pepper Hamilton LLP*) New York, NY, États-Unis

Ismâïl BENAÏSSI (*Cabinet de Me Benaïssi*) Paris, France

Marc FYON (*Stibbe*) Bruxelles, Belgique

Stephan KOENIG (*Oppenhoff & Partner*) Cologne, Allemagne

Patricia LÓPEZ AUFRANC (*Marval, O'Farrell & Mairal*) Buenos Aires, Argentine

Jorge MARTÍ MORENO (*Uría Menéndez*) Valence, Espagne

Pedro REBELO DE SOUSA (*SRS Advogados, RL*) Lisbonne, Portugal

Bradley RICHARDS (*Haynes and Boone CDG, LLP*) Londres, Royaume-Uni

Francisco Luis SOLER CABALLERO (*J&A Garrigues L.L.P.*) Valence, Espagne

Benjamin STRAUSS (*Pepper Hamilton LLP*) Wilmington, DE, États-Unis

Simon J. BRUCE
(*Farrer & Co*) Londres, Royaume-Uni

Andreas Otto KÜHNE
(*BKL Fischer Kühne Lang*)
Bonn, Allemagne

Joana ALVES CARDOSO (*A&N - Advogados e Notarios*) Macao, SAR, Chine

Muriel CADIOU (*Cadiou - Barbe - Laroque*) Paris, France

Daniel FISCHER (*BKL Fischer Kühne Lang*) Bonn, Allemagne

Alfredo GUARINO (*Studio Legale Avv. Vincenzo Guarino*) Naples, Italie

Élodie MULON (*Mulon & Associés*) Paris, France

Federico Martin PRUS (*Estudio Jurídico Dr. Prus*) Buenos Aires, Argentine

Howard S. SIMMONS (*Simmons da Silva & Sinton*) Brampton, ON, Canada

Jean-François HENROTTE
(*Lexing - Belgium*) Liège, Belgique

Wei SONG
(*Law Institute - University of Science and Technology of China*) Hefei, Chine

Joseph DEHNER (*Frost Brown Todd LLC*) Cincinnati, OH, États-Unis

Sergio FERRAZ (*Sergio Ferraz Consultoria Jurídica SC*) Sao Paulo, Brésil

Barbara J. GISLASON (*Law Office of Barbara J. Gislason*) Fridley, MN, États-Unis

Wei GUO (*Anhui Guoyu Law Firm*) Shanghai, Chine

Joanna KRAKOWIAK (*Wardynski & Partners SP.K.*) Varsovie, Pologne

Fabio MARAZZI (*Marazzi & Associati*) Milan, Italie

Paul R. MORICO (*Baker Botts LLP*) Houston, TX, États-Unis

Janice MULLIGAN (*Mulligan, Banham & Findley*) San Diego, CA, États-Unis

Sándor NEMETH (*Szecskey Attorneys at Law*) Budapest, Hongrie

Mohamed Mehdi OTHMANI (*Cabinet Me Benantar*) Alger, Algérie

Peter REYES (*Minnesota Court of Appeals*) Saint Paul, MN, États-Unis

Duan RUICHUN (*China Law Association on Science and Technology - CLAST*) Chine

Lingqiao SONG (*McGill University*) Montréal, QC, Canada

Qigui SUN (*University of Science and Technology of China*) Hefei, Chine

Yuanming SUN (*University of Science and Technology of China*) Hefei, Chine

Michael BRAUCH (*SKW Schwarz Rechtsanwälte*) Munich, Allemagne

Murray S. LEVIN (*Pepper Hamilton LLP*) Philadelphie, PA, États-Unis

Jean-Jacques UETTWILLER, Président Sortant de l'UIA (*UGGC Avocats*) Paris, France



DIMANCHE 29 OCTOBRE ■ 14H00 - 17H30

| SESSION | THÈME |
|--|--|
| <p>Médiation et Prévention des Conflits</p> <p>■</p> <p><i>Pier 9</i></p> | <p>1. La médiation en cas de problèmes inter-ethniques dans les conflits nationaux et internationaux L'exemple et l'expérience de la commission canadienne Vérité et Réconciliation.</p> <p>2. Surmonter une impasse émotionnelle autour de la table des négociations ou de médiation Aborder la vérité, la faute, la réconciliation et la reconnaissance : comment les avocats peuvent-ils gérer au mieux ces concepts établis ?</p> <p>La session se centrera sur des éléments généralement présents dans la gestion de conflit, mais néanmoins très peu souvent abordés du point de vue de l'avocat. L'objectif est donc de fournir aux avocats une meilleure compréhension de ces concepts et facteurs clés latents mais fondamentaux, qui peuvent contribuer à une résolution, et qui sont trop souvent ignorés dans le cadre d'un conflit.</p> |
| <p>Droit Administratif / Droit de l'Art / Droit de l'Environnement et Développement Durable / Droit Immobilier</p> <p>■</p> <p><i>Regatta</i></p> | <p>14h00 - 16h30 > Café du savoir : « exploitation des ressources naturelles » Les quatre commissions débattront des trois aspects du thème principal – tourisme, paysage et archéologie – sous l'angle de leur domaine juridique respectif. Nous verrons comment les quatre domaines du droit collaborent ou se chevauchent, quelles sont les discussions spécifiques dans chaque domaine sur l'exploitation des ressources naturelles et quelles conclusions peuvent être tirées de notre pratique juridique.</p> <p>16h30 - 18h00 > Commission Droit de l'Art : « la profession juridique et l'art du conte » Dans la profession juridique, l'une des compétences les plus importantes est de savoir comment faire un exposé qui convaincra les gens. En d'autres termes, il s'agit de raconter une/notre histoire. C'est une tradition qui a pratiquement disparu dans les familles de la civilisation occidentale. Nous sommes plus habitués à écouter des histoires à travers les films et les livres qu'à les raconter nous-mêmes. Cependant, cette tradition est encore vivante parmi les peuples autochtones de tous les continents. Nous invitons nos collègues à en savoir plus sur l'art du conte avec un représentant des peuples autochtones.</p> |
| <p>Propriété Intellectuelle / Droit des Technologies de l'Information</p> <p>■</p> <p><i>Marine</i></p> | <p>Le cyber-espionnage et vos clients L'affaire Sony Pictures dans le cadre de la campagne présidentielle de 2016 aux États-Unis est peut-être l'une des plus médiatisées de ces dernières années, mais le piratage et les fuites sont devenues monnaie courante pour toutes les organisations. Les données personnelles et celles des clients, les informations financières et les secrets commerciaux de grande valeur sont potentiellement menacés. En élaborant leur politique de gestion de l'information, les organisations doivent non seulement se soucier de protéger leur propriété intellectuelle, mais aussi de respecter un éventail de plus en plus large de réglementations sectorielles, de lois sur la vie privée, la banque et les valeurs mobilières. Il en va de même pour leurs prestataires de services, non seulement les fournisseurs de logiciels (notamment pour les SaaS ou solutions de service logiciel) mais aussi les avocats. Les consultants externes sont en mesure de réaliser des audits et fournir des certifications et rapports ISO 27001, SSAE 16 SOC et similaires, mais est-ce suffisant pour empêcher le piratage ? Que doivent savoir vos clients pour évoluer dans cet environnement en constant changement ? Quelles sont les conséquences d'une approche défaillante ?</p> |
| <p>Droit des Sports</p> <p>■</p> <p><i>Dockside 9</i></p> | <p>Arbitrage et gouvernance dans le sport En ce qui concerne « l'arbitrage international dans le domaine du sport en Amérique du Nord et en Europe », nous analyserons et évaluerons diverses expériences et structures d'arbitrage dans les principaux sports en Amérique du Nord et en Europe. Nous nous pencherons en particulier sur le mode de fonctionnement du système d'arbitrage et sur les mécanismes d'appel et d'exécution, sous l'angle du droit comparatif. Nous débattrons également des sanctions sportives (imposées notamment par les fédérations), y compris les affaires portées devant le Tribunal arbitral du sport (TAS). Concernant les « modèles de gouvernance dans le sport », des intervenants expérimentés de l'industrie du sport, des consultants et des membres d'organes de gouvernance seront invités à débattre des modèles de gouvernance des principaux sports sur les deux rives de l'Atlantique.</p> |

DIMANCHE 29 OCTOBRE ■ 14H00 - 17H30

PRÉSIDENTS

Georges FEGHALI
(*Georges Feghali Conflict Management & Resolution Office*) Beyrouth, Liban

ORATEURS

Martina DOLEZALOVA (*Barreau de la République Tchèque*) Prague, République Tchèque
Thomas GAULTIER (*Abreu Advogados*) Lisbonne, Portugal
Yonca Fatma YÜCEL (*Banking Regulation and Supervision Agency*) Ankara, Turquie

Carlos DE MIGUEL PERALES
(*Uría Menéndez*) Madrid, Espagne
José Luis MOREIRA DA SILVA
(*SRS Advogados, RL*)
Lisbonne, Portugal
José Antonio PÉREZ BREVA
(*JAP*) Barcelone, Espagne
Claudia VON SELLE
(*Zschunke Avocats / Rechtsanwälte*)
Berlin, Allemagne

Judith BOUCHARDEAU (*Borghese Associés*) Paris, France
Emmanuel PIERRAT (*Cabinet Pierrat*) Paris, France
Massimo STERPI (*Studio Legale Jacobacci & Associati*) Rome, Italie
Claudia VON SELLE (*Zschunke Avocats / Rechtsanwälte*) Berlin, Allemagne

Gavin LLEWELLYN
(*Stone King LLP*)
Londres, Royaume-Uni

Bruce LANDAY
(*Landay Leblang Stern*)
Boston, MA, États-Unis

Renata BERZANSKIENE (*Sorainen*) Vilnius, Lituanie
Ian DE FREITAS (*Farrer & Co*) Londres, Royaume-Uni
Thomas KRITTER (*Kleiner Rechtsanwälte*) Mannheim, Allemagne
Mark A. REUTTER (*Walder Wyss LTD*) Zurich, Suisse
Bradley RICHARDS (*Haynes and Boone CDG, LLP*) Londres, Royaume-Uni
Marcus SCHRIEFERS (*Heussen Rechtsanwaltsgesellschaft MBH*) Stuttgart, Allemagne

Fernando VEIGA GOMES
(*Abreu Advogados*)
Lisbonne, Portugal

Randy ALIMENT (*Lewis Brisbois Bisgaard & Smith LLP*) Seattle, WA, États-Unis
Ornella Desirée BELLIA (*European Professional Football Leagues*) Genève, Suisse
Robert J. CALDWELL (*Kolesar and Leatham*) Las Vegas, NV, États-Unis
Pierfilippo CAPELLO (*Guardamagna e Associati*) Milan, Italie
David CASSELY, Lausanne, Suisse
Paul J. GREENE (*Global Sports Advocates, LLC*) Portland, ME, États-Unis
Clifford J. HENDEL (*Araoz & Rueda*) Madrid, Espagne
Emanuel MACEDO DE MEDEIROS (*ICSS Europe*) Londres, Royaume-Uni
Martin SCHIMKE (*Bird & Bird LLP*) Düsseldorf, Allemagne
Steven B. SMITH (*Bryan Cave LLP*) Colorado Springs, CO, États-Unis
Matthew SHUBER (*Toronto Blue Jays Baseball Club*) Toronto, ON, Canada



LUNDI 30 OCTOBRE ■ 9H00 - 12H30

| SESSION | THÈME |
|---|---|
| <p>Investissements Étrangers</p> <p>■</p> <p><i>Harbour C</i></p> | <p>Exploitation des ressources naturelles et investissement direct étranger (IDE)</p> <p>Quels sont les principaux secteurs de l'investissement direct étranger (IDE) dans les ressources naturelles dans votre pays ? Existe-t-il un quelconque type de limitation d'IDE dans ces secteurs ? Quelles sont les structures juridiques les plus intéressantes ? Quels sont les aspects critiques liés à ce sujet intéressant dans le monde entier ? Durant cette session, nous comparerons la situation dans plus de 10 juridictions sur 4 continents.</p> |
| <p>Forum des Avocats Hispanophones</p> <p>■</p> <p><i>Pier 2</i></p> | <p>Investissements étrangers en Amérique Latine</p> <p>Nous aborderons la question des investissements étrangers en Amérique Latine, les principaux pays concernés et les opportunités que représente Cuba. Nous nous pencherons sur l'Alliance du Pacifique et l'arbitrage d'investissement.</p> |
| <p>Forum des Avocats Lusophones</p> <p>■</p> <p><i>Pier 3</i></p> | <p>Défis et opportunités en matière de ressources naturelles et d'infrastructures dans les pays lusophones</p> |
| <p>Forum des Avocats des Pays d'Europe Centrale et Orientale</p> <p>■</p> <p><i>Pier 7</i></p> | <p>De l'Europe de l'Est à l'Amérique du Nord</p> |
| <p>Droit Fiscal</p> <p>■</p> <p><i>Pier 5</i></p> | <p>Imposition des multinationales et droits de l'homme – Évolution récente et perspectives d'avenir</p> <p>La fiscalité est cruciale dans la défense des droits de l'homme, dans la mesure où les impôts et les politiques fiscales sont des instruments fondamentaux de génération de recettes permettant de réduire les disparités entre les personnes et d'encourager l'accès universel aux biens et services essentiels tels que les hôpitaux, les écoles, la sécurité sociale et l'assistance juridique. Par conséquent, la fraude fiscale constitue un obstacle à la défense des droits de l'homme.</p> <p>Au niveau national, les gouvernements peuvent aborder ces aspects en adoptant des réformes de la politique fiscale et des mesures efficaces contre la fraude fiscale. Cependant, les droits de l'homme, les lois sur les multinationales et le droit international imposent des restrictions à la législation fiscale nationale. Les États sont liés par des conventions fiscales et doivent respecter la Constitution et d'autres droits des contribuables. De plus, de nombreux États sont membres d'organisations qui accordent aux contribuables des droits supplémentaires par rapport à la législation nationale.</p> <p>Au niveau international, l'accent est mis sur les accords internationaux et la coopération entre les autorités fiscales locales pour lutter contre la fraude fiscale et le manque de transparence fiscale à l'échelle mondiale. L'OCDE a élaboré un plan visant à : 1) empêcher l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (« Plan BEPS ») et 2) mettre en place un système d'échange automatique d'informations. Un autre exemple en vue de surmonter les restrictions des législations nationales réside dans le projet de la Commission européenne de prélever à l'échelle de l'UE une large part des impôts appliqués aux multinationales opérant dans l'UE.</p> <p>Les potentialités et les implications de cette évolution seront expliquées et débattues.</p> |

LUNDI 30 OCTOBRE ■ 9H00 - 12H30

PRÉSIDENTS

Eduardo LORENZETTI MARQUES
(*Campedelli e Marques Advogados Associados*)
Sao Paulo, Brésil

Jorge MARTÍ MORENO
(*Uria Menéndez*) Valence, Espagne

Jose Luis MOREIRA DA SILVA
(*SRS Advogados, RL*)
Lisbonne, Portugal

Mihai-Alexandru TANASESCU
(*Tanasescu, Ispas & Asociatii Avocati*)
Bucarest, Roumanie

Alexander PUPETER
(*P+P Pöllath + Partners*)
Munich, Allemagne

ORATEURS

Vinicius ALVES (*Tozzinifreire Advogados*) Sao Paulo, Brésil
Hernán ANDRADA (*Basilico, Santurio & Andrada*) Buenos Aires, Argentine
Pascal CÔTÉ (*Vaillancourt Riou & Associés*) Sherbrooke, QC, Canada
Arnaud DE CORBIÈRE (*Nexo Association d'Avocats*) Paris, France
Jessica FEI (*Herbert Smith Freehills LLP*) Pékin, Chine
Guilherme FUMWATHU (*FG-Associados*) Luanda, Angola
Fernando HERNÁNDEZ GÓMEZ (*Vázquez Aldana, Hernández Gómez & Asociados*) Guadalajara, Mexique
Motoyasu HIROSE (*Uryu & Itoga*) Tokyo, Japon
Jorge Luís INCHAUSTE (*Guevara & Gutierrez S.C*) La Paz, Bolivie
Katarina KARLSSON (*Advokatfirman Allians*) Stockholm, Suède
Gabriel LIZAMA OLIGER (*Lexing Costa Rica*) San José, Costa Rica
Jose Antonio MIGUEL NETO (*Miguel Neto Advogados Associados*) Sao Paulo, Brésil
Enrica SENINI (*Studio Legale Senini*) Brescia, Italie
Fernando TONIM (*Tonim Associados*) Sao Tomé, Sao Tomé et Principe

Jenifer Valeria ALFARO BORGES (*Alphabeta Uruguay*) Montevideo, Uruguay
Ignacio CORBERA DALE (*J&A Garrigues LLP*) Londres, Royaume-Uni
Benigno IRÍAS FLETES (*Irias Abogados*) Madrid, Espagne
Ángel M. JUNQUERA SEPÚLVEDA (*Junquera Y Forcada S.C.*) Mexico, Mexique
Carmen MEZA-INGAR, Lima, Pérou
Isidro NIÑEROLA TORRES (*Dawson Cornwell*) Londres, Royaume-Uni
Juan Eduardo PALMA JARA (*Palma Abogados*) Santiago, Chili
Armando PINTO (*Dumont Bergman Bider & Co. S.C.*) Mexico, Mexique
Federico Martin PRUS (*Estudio Jurídico Dr. Prus*) Buenos Aires, Argentine
Ángel SÁNCHEZ FREIRE (*Araoz & Rueda*) Madrid, Espagne

Carlos Miguel Castex AIDAR (*Aidar Advogados*) Sao Paulo, Brésil
André ARAGÃO (*André Aureliano Aragão & Associados*) Sao Tomé, Sao Tomé et Principe
Maria Antonia CAMEIRA (*Cameira Legal*) Lisbonne, Portugal
Paulo LINS E SILVA (*Paulo Lins e Silva - Advogados e Consultores de Familia*) Rio de Janeiro, Brésil
Tiago MARREIROS MOREIRA (*Vieira de Almeida & Associados - Sociedade de Advogados, RL*) Lisbonne, Portugal
Domingos MORAIS TRISTÃO (*RFF - Sociedade de Advogados, RL*) Dili, Timor
Susana MOURA REIS (*Amaral Blanco, Portela Duarte & Associados - Sociedade de Advogados, RL*) Lisbonne, Portugal
Jorge NETO VALENTE (*Macau Lawyers Association*) Macao, SAR, Chine
Cláudio PACHECO PRATES LAMACHIA (*Président de l'Ordre des Avocats du Brésil*) Brasilia, Brésil
Pedro PAIS DE ALMEIDA (*Abreu Advogados*) Lisbonne, Portugal
Eurico PAZ COSTA (*ACPC Law Firm*) Luanda, Angola
Pedro REBELO DE SOUSA (*SRS Advogados, RL*) Lisbonne, Portugal
Fernando TONIM (*Tonim Associados*) Sao Tomé, Sao Tomé et Principe

Vinicius ALVES (*Tozzinifreire Advogados*) Sao Paulo, Brésil
Martí ADROER (*Cuatrecasas, Gonçalves Pereira, S.L.P.*) Barcelone, Espagne
Jean-Jacques BATAILLON (*Bataillon & Associés*) Paris, France
Riccardo Giorgio CAJOLA (*Cajola & Associati*) Milan, Italie
Vito D'AMBRA (*Studio D'Ambra e Associati*) Milan, Italie
Beatriz GARCÍA PAESA (*Garcia & Bodig*) Luxembourg, Luxembourg
Alan JESSUP (*Piper Alderman*) Sydney, Australie
Marilyn McKEEVER (*Berwin Leighton Paisner LLP*) Londres, Royaume-Uni
Daniel LEHMANN (*Baer & Karrer AG*) Zurich, Suisse
Agustina Nathalia LOINAZ D'ISABELLA (*ALS Abogados*) Montevideo, Uruguay
Slawomir LUCZAK (*Soltysinski Kawecki & Szlezak*) Varsovie, Pologne
Tiago MARREIROS MOREIRA (*Vieira de Almeida & Associados - Sociedade de Advogados, RL*) Lisbonne, Portugal
Lourdes PÉREZ-LUQUE MARICALVA (*Ventura Garcés & López-Ibor Abogados*) Madrid, Espagne
Russell P. TROCANO (*Law Offices of Russell P. Trocano*) Ridgewood, NJ, États-Unis



LUNDI 30 OCTOBRE ■ 9H00 - 12H30

SESSION

THÈME

Droit de la Robotique

■
Pier 8

Le droit des robots : un droit éthique

La particularité des robots est d'interagir avec les êtres humains et les organisations sociales qu'ils ont créés : usines, hôpitaux, crèches et écoles. C'est la première fois qu'une machine, non seulement a une capacité de décision autonome, mais s'intègre dans la vie sociale. Il est donc indispensable que les robots obéissent à des règles éthiques dans les relations avec les humains et ce d'autant plus qu'aujourd'hui, il n'y a pas de règle de droit spécifique applicable aux robots, mais des règles éparses qui s'appliquent aux différents types de robots en fonction de leur activité. L'objet de cette session sera de réfléchir sur ces règles éthiques et sur les règles de droit positif qui doivent en découler.

Forum des Avocats Arabophones

■
Pier 9

L'État de droit

**Droit des Assurances /
Droit et Pratique
du Contentieux /
Droit des Transports /
Droit de l'Art
(journée entière)**

■
Regatta

Plaider dans le cadre de catastrophes : gestion de litiges à enjeux élevés - Catastrophes aériennes, terrestres et maritimes

Que se passe-t-il lorsque des centaines de victimes meurent dans l'explosion d'un avion civil ? Ou en cas de naufrage d'un navire transportant des œuvres d'art inestimables ? Cette séance portera sur la logistique de la gestion des affaires à forts enjeux, impliquant des pertes massives de vies et/ou de biens. Des avocats de premier rang international discuteront de leur approche de gestion de quelques-unes des affaires les plus importantes de l'histoire récente en matière de transport. Des conseils seront donnés sur les stratégies de présentation de dossier, la reconstitution de l'accident, le contre-interrogatoire de témoins experts et les aspects liés aux assurances. Comme à l'accoutumée, nous terminerons l'après-midi en nous penchant sur des histoires vécues et des sujets d'actualité concernant des affaires à travers le monde.

Droit OHADA

■
Marine

La domiciliation de l'avocat dans l'espace OHADA

L'étendue de la mission juridictionnelle de l'avocat le contraint à sortir de plus en plus de sa sphère géographique ou territoriale. L'avocat devra observer des règles quant au lieu où il devra effectuer ses actes.

LUNDI 30 OCTOBRE ■ 14H00 - 17H30

**Droit de la Concurrence /
Droits des Sociétés
et Fusions & Acquisitions**

■
Harbour C

Entre clean teams et clauses hell or high water - Comment réaliser une transaction Fusions & Acquisitions (F&A) et ne pas violer la loi de la concurrence

Les mariages sont parfois un défi. Dans les F&A, cela est particulièrement vrai lorsque les candidats à la nouvelle alliance sont des concurrents proches et que, en particulier, la « bénédiction » de l'autorité de la concurrence n'est pas certaine. Dans ces cas, des garanties spécifiques sont nécessaires pendant le processus de F&A, mais aussi dans le contrat et pendant la procédure de contrôle des concentrations. Cette session amènera des spécialistes de la commission F&A et du droit de la concurrence – afin d'analyser un certain nombre d'aspects critiques et d'élaborer des solutions possibles dans ce type de transactions complexes.

Forum des Avocats Latino-Américains

■
Pier 2

La pratique professionnelle par des avocats et des cabinets d'avocats étrangers dans notre région. Comment la question est-elle réglementée dans nos pays?

L'Amérique latine en général a reçu beaucoup d'investissements étrangers au cours des 20 dernières années. En parallèle, des professionnels et des entreprises de services étrangers sont venus s'implanter dans la région. Qu'en est-il des cabinets d'avocats et des avocats? Comment nos législations nationales traitent-elles cette conséquence de la mondialisation? Les barreaux nationaux accueillent-ils des collègues et cabinets d'avocats étrangers? Nous aborderons ce sujet polémique dans notre région.

LUNDI 30 OCTOBRE ■ 9H00 - 12H30

PRÉSIDENTS

Jérôme CAYOL
(Cayol, Cahen & Associés)
Paris, France

Driss CHATER,
Président d'Honneur de l'UIA,
Fès, Maroc

Robert CALDWELL
(Kolesar and Leatham)
Las Vegas, NV, États-Unis

Olaf HARTENSTEIN
(Dabelstein & Passehl)
Hambourg, Allemagne

Christopher B. KENDE
(Cozen O'Connor)
New York, NY, États-Unis

Claudia VON SELLE
(Zschunke Avocats / Rechtsanwälte)
Berlin, Allemagne

Cheick DIOP
(CD & Associés)
Abidjan, Côte d'Ivoire

ORATEURS

Jérémy BENSOUSSAN (Alain Bensoussan Avocats Lexing) Paris, France
Alain BENSOUSSAN (Alain Bensoussan Avocats Lexing) Paris, France
Jean-Pierre BUYLE (Buyle Legal) Bruxelles, Belgique
Jean-François HENROTTE (Lexing - Belgium) Liège, Belgique
Massimo STERPI (Studio Legale Jacobacci & Associati) Rome, Italie
Silvestre TANDEAU DE MARSAC (SCP Fischer, Tandeau de Marsac, Sur & Associés) Paris, France
Attila TIBORCZ (Tiborczlaw) Budapest, Hongrie

Mohamed AKDIME (Akdime Mohamed Avocat) Rabat, Maroc
Abdellatif BOUACHRINE, Secrétaire Général de l'Arab Lawyers Union (ALU), Ancien Bâtonnier de Casablanca, Casablanca, Maroc
Abderrahim JAMAI, Président du Congrès de Marrakech, Kenitra, Maroc
Abderrazak KILANI, Ancien Bâtonnier de l'ordre national Tunisien, Tunis, Tunisie

Guillaume BRAJEUX (Holman Fenwick Willan) Paris, France
Thea CAPONE (Baumeister & Samuels, P.C.) New York, NY, États-Unis
Jessica FEI (Herbert Smith Freehills LLP) Pékin, Chine
Ronald FIAMMA (AIG) New York, NY, États-Unis
Stuart FRAENKEL (Nelson & Fraenkel LLP) Los Angeles, CA, États-Unis
Julien LECAT (Bignon Lebray) Aix en Provence, France
Paolo LOMBARDI (Studio Legale Elexi) Turin, Italie
Christopher NOLAN (Holland & Knight LLP) New York, NY, États-Unis
Alberto PASINO (Studio Legale Zunarelli e Associati) Trieste, Italie
John PINNEY (Graydon Head & Ritchey LLP) Cincinnati, OH, États-Unis
Steven F. ROSENHEK (Fasken Martineau) Toronto, ON, Canada
Michael C. SMITH (General Motors of Canada Company) Oshawa, ON, Canada
Howard SPIEGLER (Herrick, Feinstein LLP) New York, NY, États-Unis

Joachim BILE-AKA (Bile-Aka, Brizoua-Bi & Associés) Abidjan, Côte d'Ivoire
Nadine DOSSOU-SAKPONOU (Cabinet Robert Dossou) Cotonou, Bénin
Coco KAYUDI MISAMU (Étude Bâtonnier Kayudi) Kinshasa, Congo (Rép. Dém. du)
Supermann N'GANN (Société Civile Professionnelle d'avocats N'Gann & Ndjah) Yaoundé, Cameroun
Ernest OLAYE (SCPA Kanga - Olaye et Associés) Abidjan, Côte d'Ivoire

LUNDI 30 OCTOBRE ■ 14H00 - 17H30

James D. ROSENER
(Pepper Hamilton LLP)
New York, NY, États-Unis
Aleksander STAWICKI
(Wiercinski, Kwiecinski, Baehr SPK)
Varsovie, Pologne

Eduardo LORENZETTI MARQUES
(Campedelli e Marques Advogados Associados)
Sao Paulo, Brésil

Maria Antónia CAMEIRA (Cameira Legal) Lisbonne, Portugal
Casey W. HALLADAY (McMillan LLP) Toronto, ON, Canada
Corinne KHAYAT (UGGC Avocats) Paris, France
Marc REYSEN (RCAA Partnerschaft von Rechtsanwälten mbB) Bruxelles, Belgique
Federico TORZO (Studio Legale Macchi di Cellere Gangemi) Milan, Italie
Omar WAKIL (Torys LLP) Toronto, ON, Canada

Carlos Miguel Castex AIDAR (Aidar Advogados) Sao Paulo, Brésil
Jenifer Valeria ALFARO BORGES (Alphabeta Uruguay) Montevideo, Uruguay
Hernán ANDRADA (Basilico, Santurio & Andrada) Buenos Aires, Argentine
Cesar CORONEL JONES (Coronel & Perez Abogados) Guayaquil, Équateur
Wilfrido FERNÁNDEZ (Zacarias & Fernández) Asunción, Paraguay
Sigmund FREUND (Staff Legal) Saint Domingue, République Dominicaine
Fernando HERNÁNDEZ GÓMEZ (Vázquez Aldana, Hernández Gómez & Asociados) Guadalajara, Mexique
Jorge Luis INCHAUSTE (Guevara & Gutiérrez S.C) La Paz, Bolivie
Gabriel LIZAMA OLIGER (Lexing Costa Rica) San José, Costa Rica
Juan Eduardo PALMA JARA (Palma Abogados) Santiago, Chili
Marcos PALMA VILLAGRAN (Integrum) Guatemala City, Guatemala



LUNDI 30 OCTOBRE ■ 14H00 - 17H30

| SESSION | THÈME |
|--|--|
| <p style="text-align: center;">Droit de l'Union Européenne</p> <p style="text-align: center;">■</p> <p style="text-align: center;"><i>Pier 3</i></p> | <p>L'actualité du Brexit</p> <p>Ce panel s'inscrira dans le prolongement de la séance très réussie consacrée au <i>Brexit</i> lors du congrès de Budapest, afin d'informer l'auditoire de la situation actuelle et de l'issue envisageable des négociations sur le <i>Brexit</i>. Les positions du Royaume-Uni et de l'UE-27 feront l'objet de discussions, de même que le point de vue du Royaume-Uni sur son futur positionnement dans le monde. Le panel se penchera également sur les répercussions du <i>Brexit</i> dans plusieurs domaines du droit tels que les droits des citoyens et des salariés britanniques dans l'UE-27 et inversement, les retombées en matière de fiscalité, de concurrence et de propriété intellectuelle, le climat dans le domaine des fusions et acquisitions, les services, etc.</p> |
| <p style="text-align: center;">Défense Pénale Internationale</p> <p style="text-align: center;">■</p> <p style="text-align: center;"><i>Pier 5</i></p> | <p>La compétence de la Cour pénale internationale (CPI) est régie par le principe de complémentarité. Les États ont en priorité la responsabilité et le droit de poursuivre les crimes les plus graves de droit international.</p> <p>La CPI a développé, via son Procureur, la notion de « complémentarité active ». Que signifie cette politique ? Comment serait-il possible de renforcer l'obligation des États de poursuivre les crimes pour lesquels il existe une compétence universelle ? Où se situe la CPI dans ce processus ? Quel est le rôle des avocats dans le développement de la compétence prioritaire des États et comment surmonter les obstacles légaux et politiques aux poursuites ?</p> <p>Dès lors qu'il est pratiquement impossible pour les juridictions internationales de juger tous les auteurs et au vu de la distance existant entre ces juridictions et le territoire de l'État où ont été commis les crimes, le développement de cours mixtes ou internationalisées est hautement souhaitable.</p> <p>Quelles sont les leçons à tirer de l'expérience des juridictions mixtes, hybrides ou internationalisées déjà existantes en termes de droits de la défense, de formation et expertise des magistrats et avocats y ayant exercé ?</p> |
| <p style="text-align: center;">Retraite et Prévoyance</p> <p style="text-align: center;">■</p> <p style="text-align: center;"><i>Pier 7</i></p> | <p>Quelles possibilités pour les avocats de mettre en œuvre un régime de dépendance pour renforcer leur protection sociale ?</p> <p>Il va s'agir d'une réflexion prospective mais aussi très concrète sur la possibilité qu'auraient les avocats d'améliorer leur protection sociale en créant un nouveau régime lié au risque de dépendance, risque qui devient, notamment avec l'allongement de la durée de la vie, une préoccupation majeure. Plutôt que de laisser chaque avocat prendre l'initiative de se couvrir à titre individuel auprès de telles ou telles compagnies d'assurance, serait-il opportun de créer un régime professionnel à ce sujet ?</p> |
| <p style="text-align: center;">Droit des Assurances / Droit et Pratique du Contentieux / Droit des Transports / Droit de l'Art (journée entière)</p> <p style="text-align: center;">■</p> <p style="text-align: center;"><i>Regatta</i></p> | <p>Plaider dans le cadre de catastrophes : gestion de litiges à enjeux élevés - Catastrophes aériennes, terrestres et maritimes</p> <p>Que se passe-t-il lorsque des centaines de victimes meurent dans l'explosion d'un avion civil ? Ou en cas de naufrage d'un navire transportant des œuvres d'art inestimables ? Cette séance portera sur la logistique de la gestion des affaires à forts enjeux, impliquant des pertes massives de vies et/ou de biens. Des avocats de premier rang international discuteront de leur approche de gestion de quelques-unes des affaires les plus importantes de l'histoire récente en matière de transport. Des conseils seront donnés sur les stratégies de présentation de dossier, la reconstitution de l'accident, le contre-interrogatoire de témoins experts et les aspects liés aux assurances. Comme à l'accoutumée, nous terminerons l'après-midi en nous penchant sur des histoires vécues et des sujets d'actualité concernant des affaires à travers le monde.</p> |
| <p style="text-align: center;">Session spéciale pour les jeunes avocats canadiens (en collaboration avec l'Association du Barreau de l'Ontario)</p> <p style="text-align: center;">■</p> <p style="text-align: center;"><i>Marine</i></p> | <p>1. Mon premier contrat international</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aspects liés aux contrats internationaux - Rédaction d'une clause d'arbitrage - Questions relatives au droit canadien <p>2. Mon premier arbitrage international</p> <p>3. Ma première exécution d'un jugement étranger</p> <p>Exécution des sentences arbitrales internationales</p> |

LUNDI 30 OCTOBRE ■ 14H00 - 17H30

PRÉSIDENTS

Florentino CARREÑO VICENTE
(*Cuatrecasas, Gonçalves Pereira*)
Madrid, Espagne

Koen PLATTEAU
(*Simmons & Simmons LLP*)
Bruxelles, Belgique

Julie GOFFIN, Bruxelles, Belgique

Pierre-Jacques CASTANET

(*In Extenso Avocats*)
Paris, France

Robert CALDWELL

(*Kolesar and Leatham*)
Las Vegas, NV, États-Unis

Olaf HARTENSTEIN

(*Dabelstein & Passehl*)
Hambourg, Allemagne

Christopher B. KENDE

(*Cozen O'Connor*)
New York, NY, États-Unis

Claudia VON SELLE

(*Zschunke Avocats / Rechtsanwälte*)
Berlin, Allemagne

Modérateur :

Ángel SÁNCHEZ FREIRE

(*Araoz & Rueda*) Madrid, Espagne

ORATEURS

Ignacio CORBERA DALE (*J&A Garrigues LLP*) Londres, Royaume-Uni

Anne FRECHETTE-KERBRAT (*Fidal*) Paris, France

Gavin LLEWELLYN (*Stone King LLP*) Londres, Royaume-Uni

Harold PAISNER (*Berwin Leighton Paisner LLP*) Londres, Royaume-Uni

Geoffrey William RICHARDS (*Farrer & Co*) Londres, Royaume-Uni

Stephen SIDKIN (*Fox Williams LLP*) Londres, Royaume-Uni

Samantha DAVIES, Londres, Royaume-Uni

Julie GOFFIN, Bruxelles, Belgique

Fatimata M'BAYE, Présidente de l'Association Mauritanienne des Droits de l'Homme, Nouakchott, Mauritanie

José María ANTRÀS BADIA (*Bufete Antras Abogados Asociados*) Barcelone, Espagne

José FERREIRA DE ALMEIDA (*Caixa de Previdencia dos Advogados e Solicitadores do Portugal*) Lisbonne, Portugal

Guillaume BRAJEUX (*Holman Fenwick Willan*) Paris, France

Thea CAPONE (*Baumeister & Samuels, P.C.*) New York, NY, États-Unis

Jessica FEI (*Herbert Smith Freehills LLP*) Pékin, Chine

Ronald FIAMMA (*AIG*) New York, NY, États-Unis

Stuart FRAENKEL (*Nelson & Fraenkel LLP*) Los Angeles, CA, États-Unis

Julien LECAT (*Bignon Lebray*) Aix en Provence, France

Paolo LOMBARDI (*Studio Legale Elexi*) Turin, Italie

Christopher NOLAN (*Holland & Knight LLP*) New York, NY, États-Unis

Alberto PASINO (*Studio Legale Zunarelli e Associati*) Trieste, Italie

John PINNEY (*Graydon Head & Ritchey LLP*) Cincinnati, OH, États-Unis

Steven F. ROSENHEK (*Fasken Martineau*) Toronto, ON, Canada

Michael C. SMITH (*General Motors of Canada Company*) Oshawa, ON, Canada

Howard SPIEGLER (*Herrick, Feinstein LLP*) New York, NY, États-Unis

Louis F. BURKE (*Louis F. Burke PC*) New York, NY, États-Unis

H. Scott FAIRLEY (*Cambridge LLP*) Toronto, ON, Canada

Patricia Ann PETERSON, Paris, France

Warren RAGOONANAN (*Gardiner Miller Arnold LLP*) Toronto, ON, Canada

Bernd REINMÜLLER (*Belmont Legal*) Francfort, Allemagne

Quinn Martin ROSS, 1^{er} Vice-Président du Barreau de l'Ontario (*The Ross Firm*) Goderich, ON, Canada



ACTIVITÉS SOCIALES

Tous les participants sont priés de mentionner dans le formulaire d'inscription les activités auxquelles ils souhaitent prendre part, qu'elles soient incluses ou non dans les frais d'inscription au congrès. Pour les activités qui ne sont pas comprises dans les frais d'inscription, aucune inscription ne sera prise en compte tant que le paiement intégral n'aura pas été reçu.

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE > 18H00 - 19H30 COCKTAIL DE BIENVENUE > 19H30 - 21H30 VENDREDI 27 OCTOBRE HÔTEL WESTIN HARBOUR CASTLE

La cérémonie d'ouverture du congrès se déroulera à l'hôtel Westin Harbour Castle.

Keynote speakers :

- Le très honorable Justin P. J. Trudeau, Premier Ministre du Canada (*invité*)
- Madame Christine Lagarde, Directrice générale du Fonds Monétaire International (*invitée*)

Laurence Bory, Présidente de l'UIA et Jacqueline Bart, Présidente du Congrès accueilleront les participants au congrès. C'est en outre lors de la cérémonie d'ouverture que seront remis le Prix international Jacques Leroy, attribué à un étudiant en droit de moins de 30 ans pour son travail scientifique et le Prix État de Droit UIA / LexisNexis, qui récompense une personne ou une organisation pour sa contribution au développement de l'État de Droit au sein de la communauté juridique.

La cérémonie sera suivie d'un cocktail de bienvenue, où vous retrouverez vos confrères et amis.

SOIRÉE INFORMELLE SAMEDI 28 OCTOBRE > 20H00 HOCKEY HALL OF FAME

La soirée informelle avec cocktail dinatoire se déroulera au Hockey Hall of Fame.

Ce bâtiment qui était l'ancien siège social de la Banque de Montréal détient et expose les plus précieuses pièces et collections qui ont marqué les parties de la Ligue nationale de hockey (LNH).



SOIRÉE DE GALA DIMANCHE 29 OCTOBRE > 20H30 ROYAL ONTARIO MUSEUM

Le *Royal Ontario Museum* (ROM) est le plus grand musée de cultures du monde et d'histoire naturelle au Canada. Le Cristal Michael Lee-Chin – édifice aux angles prismatiques surprenants, conçu par l'architecte Daniel Libeskind – est un véritable emblème de Toronto. Avec ses collections permanentes exceptionnelles, ses expositions temporaires réputées et ses salles spectaculaires, le ROM est l'endroit idéal pour un dîner de gala.

PRIX DU DÎNER DE GALA > 175 € PAR PERSONNE



CÉRÉMONIE DE CLÔTURE ET COCKTAIL LUNDI 30 OCTOBRE > 18H00 - 19H30 HÔTEL WESTIN HARBOUR CASTLE

La passation de la présidence de l'actuelle Présidente Laurence Bory au Président désigné Pedro Pais de Almeida sera un moment fort de la cérémonie de clôture. Cette dernière se tiendra à l'hôtel Westin Harbour Castle et permettra également de faire la synthèse des travaux scientifiques du congrès. C'est en outre lors de la cérémonie de clôture que seront remis le Prix Monique Raynaud-Contamine, attribué aux auteurs des meilleurs rapports du congrès et le Prix de la commission de l'année, récompensant le travail scientifique entrepris au cours de l'année passée. La cérémonie sera suivie d'un cocktail.

EXCURSION GÉNÉRALE MARDI 31 OCTOBRE > 8H00 - 17H00 CHUTES DU NIAGARA / PELLER ESTATES WINERY

Les célèbres chutes du Niagara, à la frontière entre le Canada et les États-Unis, sont un ensemble de trois cascades spectaculaires le long d'un fer à cheval de 57 mètres de haut. Avec un débit moyen de plus de 2800 m³/s, ce sont les chutes les plus puissantes d'Amérique du Nord.

Situé au cœur de la région vinicole, à proximité du charmant village de Niagara-on-the-Lake, le domaine Peller Estates Winery est réputé pour ses vins – notamment le vin de glace typique de la région du Niagara – et son restaurant gastronomique.



ACTIVITÉS SOCIALES

- 8h00 - Départ de l'hôtel Westin Harbour Castle
- 9h45 - Arrivée à Niagara Falls
- 10h30 - Croisière au pied des chutes
- 11h10 - Transfert au vignoble via le Niagara Parkway, route panoramique longeant la rivière Niagara jusqu'à son embouchure sur le lac Ontario
- 11h30 - Arrivée au vignoble Peller Estates Winery, visite du domaine et dégustation de 3 vins
- 12h30 - Déjeuner dans les caves : menu gastronomique avec accord mets et vins
- 15h00 - Départ vers Toronto
- 16h45 - Heure d'arrivée prévue à l'hôtel

Si vous souhaitez bénéficier d'un transfert à l'aéroport international de Toronto Pearson suite à l'excursion générale, merci de bien vouloir l'indiquer sur le formulaire d'inscription au congrès. Dans ce cas, veuillez prévoir un vol retour au plus tôt à 19h00.

PRIX DE L'EXCURSION GÉNÉRALE INCLUANT LE TRANSPORT EN AUTOCAR, LES VISITES ET LE DÉJEUNER > 150 € PAR PERSONNE

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront traitées par ordre chronologique de réception.

ACTIVITÉS SPORTIVES JOGGING ET MATCH DE FOOTBALL

Des activités sportives gratuites sont prévues pour vous permettre de profiter au maximum de votre séjour à Toronto (sous réserve de disponibilité) :

- Jogging sur les berges du lac Ontario le lundi 30 octobre
Vous serez de retour à l'hôtel Westin Harbour Castle à temps pour assister aux séances de travail.
- Match de football contre une équipe d'avocats canadiens (*à confirmer*)



Tous les hôtels du congrès sélectionnés par l'UIA sont situés à 15 - 20 minutes à pied de l'hôtel Westin Harbour Castle Toronto, où aura lieu le congrès.

Les tarifs que nous vous proposons sont des tarifs spécialement négociés pour le congrès de l'UIA. Le détail des prix est indiqué dans le formulaire d'inscription. Compte tenu du nombre limité de chambres et du fait que les tarifs préférentiels ne peuvent être garantis au-delà du nombre de chambres réservées pour l'UIA, nous vous conseillons vivement de faire vos réservations dès que possible auprès de notre partenaire Destination Plus.

**VOUS POUVEZ RÉSERVER EN LIGNE SUR LE SITE :
WWW.DESTINATIONPLUS-UIA.COM
POUR LOCALISER LES HÔTELS, REPORTEZ-VOUS À LA PAGE 51.**

NOTE IMPORTANTE POUR LES RÉSERVATIONS :

Afin de garantir votre réservation, Destination Plus vous facturera la première nuit et 25 € de frais de dossier (non remboursables en cas d'annulation) à régler par carte bancaire en Euros.

Le règlement du solde de votre hébergement sera à effectuer sur place en dollars canadiens lors du check-out le jour de votre départ. Les coordonnées de votre carte bancaire seront transmises à l'hôtel où vous séjournerez afin de garantir votre réservation.

Pour les participants souhaitant régler par virement bancaire, l'intégralité du montant de l'hébergement devra être adressée à Destination Plus.

Le petit-déjeuner n'est pas inclus dans le prix de la chambre au Canada. Vous aurez la possibilité de le prendre dans votre hôtel (en supplément). Vous trouverez également de nombreux restaurants et delis à proximité des hôtels du congrès, proposant différentes formules de petit-déjeuner à des tarifs très intéressants.

HÔTEL WESTIN HARBOUR CASTLE 4* (HÔTEL DU CONGRÈS)

À PARTIR DE 200 € / 277 CAD



L'hôtel Westin Harbour Castle bénéficie d'un emplacement privilégié au bord du lac Ontario et à une dizaine de minutes à pied du centre-ville. Il se compose de 2 tours jumelles de 38 étages qui surplombent le lac. Les chambres sont spacieuses, lumineuses et offrent tout le confort moderne. Localisation: Hôtel du congrès.



Services de l'hôtel: 2 restaurants (le Mizzen qui sert une cuisine internationale et le Toulà, restaurant panoramique situé au 38^e étage), 2 bars, spa, piscine intérieure chauffée, centre de fitness, court de tennis sur le toit.

Notre avis : Nous avons aimé l'emplacement de l'hôtel sur le Waterfront avec vue imprenable sur le lac Ontario, les chambres confortables et les prestations de qualité.

HÔTEL THE RITZ-CARLTON 5*

À PARTIR DE 285 € / 394 CAD



The Ritz-Carlton Toronto est un hôtel de luxe inauguré en 2011 et situé au cœur de l'Entertainment District, le quartier des théâtres et des restaurants. Il se distingue par sa décoration intérieure raffinée, son spa luxueux et son service d'exception. Les chambres sont élégantes, spacieuses (superficie minimum de 42 m²) et équipées des dernières technologies.



Localisation : À 1,5 km de l'hôtel du congrès, soit 20 minutes à pied ou 10 minutes en taxi ou en bus (navette UIA à disposition).



HÉBERGEMENT

Services de l'hôtel : Restaurant TOCA, DEQ Terrace & Lounge, Ritz bar, spa « My Blend by Clarins », piscine intérieure chauffée, centre de fitness.



Notre avis : Nous avons aimé l'atmosphère sophistiquée de l'hôtel, les chambres raffinées et l'accueil chaleureux.

HÔTEL STRATHCONA 3*

À PARTIR DE 125 € / 173 CAD



L'hôtel Strathcona est situé en plein centre de Toronto, à proximité immédiate du PATH, le plus vaste complexe commercial souterrain du monde. Cet établissement 3 étoiles dispose de chambres contemporaines, fonctionnelles et bien équipées.



Localisation : À 1,2 km de l'hôtel du congrès, soit 15 minutes à pied ou 10 minutes en taxi ou en bus (*navette UIA à disposition*).

Services de l'hôtel : Restaurant The York Street Café, pub traditionnel The Strath.



Notre avis : Nous avons aimé l'emplacement de l'hôtel, au cœur du quartier des affaires, ainsi que son très bon rapport qualité/prix.





ACTIVITÉS TOURISTIQUES

Les réservations d'activités touristiques doivent se faire de préférence en même temps que celles de l'hébergement et des programmes pré et post congrès en renvoyant le bulletin d'inscription à Destination Plus ou en vous connectant sur le site www.destinationplus-uia.com.

Nous vous recommandons de réserver les activités touristiques à l'avance étant donné que certaines visites ont un nombre de places limité et qu'elles seront traitées par ordre chronologique de réception.

Vous aurez tout de même la possibilité de vous inscrire sur place à l'hôtel Westin Harbour Castle auprès de Destination Plus, sous réserve de disponibilité pour les activités souhaitées. Les paiements s'effectueront en dollars canadiens.

Les horaires définitifs de départ des activités touristiques figureront dans la brochure finale et seront affichés au bureau d'accueil Destination Plus et dans tous les hôtels du congrès.

Si le nombre de participants minimum (15) n'était pas atteint, les activités pourraient être reportées ou annulées (dans ce cas, elles vous seraient alors remboursées). En cas de non présentation le jour de l'activité, Destination Plus ne procédera à aucun remboursement (voir conditions d'annulation page 50). Toutes les activités proposées décrites ci-dessous sont exclusivement réservées aux participants du congrès de l'UIA. La langue officielle pour toutes les activités est l'anglais. En fonction du nombre de participants et des langues parlées, des sous-groupes pourront éventuellement être constitués.

L'hôtel Westin Harbour Castle Toronto sera le point de départ de toutes les excursions.

Bienvenue à Toronto !

Découverte pédestre (3 heures)

Vendredi 27 octobre > 15h00 - 17h30

Prix : 45 €



Découverte du centre-ville de Toronto à pied. Vous vous dirigerez vers l'Entertainment district, le quartier des théâtres et des restaurants. Vous monterez tout d'abord au sommet de la célèbre CN Tower, d'où vous aurez une vue imprenable sur la ville. Vous passerez ensuite devant le TIFF Bell Lightbox qui accueille tous les ans le festival international du film de Toronto et le Roy Thomson Hall, célèbre salle de concerts symphoniques. Vous prendrez le tramway depuis Union Station pour revenir à l'hôtel.

Découverte pédestre de Toronto (4 heures)

Samedi 28 octobre > après-midi

Dimanche 29 octobre > matin

Prix : 50 €

Découverte du centre-ville de Toronto à pied. Vous vous dirigerez vers l'Entertainment district, le quartier des théâtres et des restaurants. Vous monterez tout d'abord au sommet de la célèbre CN Tower, d'où vous aurez une vue imprenable sur la ville. Vous passerez ensuite devant le TIFF Bell Lightbox qui accueille tous les ans le festival international du film de Toronto et le Roy Thomson Hall, célèbre salle de concerts symphoniques.

La visite se poursuivra par une promenade dans le quartier financier : Queen Street West, le Campbell House Museum, le bâtiment de la Law Society of Upper Canada, le Nathan Phillips Square, l'ancien hôtel de ville de Toronto, le centre commercial Eaton Centre, Brookfield Place et le Hockey Hall of Fame. Vous prendrez le tramway depuis Union Station pour revenir à l'hôtel.

Journée à Crawford Lake et St. Jacobs

Samedi 28 octobre > journée entière

Prix : 160 € déjeuner inclus

Admirez les couleurs de l'automne en Ontario ! Vous découvrirez Crawford Lake, village iroquois du XV^e siècle. Ce site archéologique, composé de 3 maisons reconstruites sur d'anciennes fondations, permet de comprendre comment vivait le peuple iroquois à cet emplacement. Vous déjeunerez ensuite au Cambridge Mill, un moulin du XIX^e siècle transformé en restaurant. La journée se poursuivra par la visite du village de St. Jacobs qui abrite l'une des plus importantes communautés mennonites du Canada.



Découverte du Distillery District et dégustation de whisky

Samedi 28 octobre > pré-soirée informelle

Prix : 90 €

Cette ancienne distillerie du XIX^e siècle, aujourd'hui désaffectée, est un bel exemple de l'architecture industrielle de l'époque victorienne en Amérique du Nord. Depuis sa rénovation en 2003, le Distillery District a été transformé en quartier piétonnier et regorge de restaurants, boutiques, et galeries d'art. Vous vous rendrez ensuite au Whisky Lounge pour une dégustation de 3 whiskys canadiens avant de poursuivre la soirée au Hockey Hall of Fame pour la soirée informelle de l'UIA à partir de 20h00.



ACTIVITÉS TOURISTIQUES

Découverte de Kensington Market et Chinatown

Dimanche 29 octobre > après-midi

Prix : 65 €

Vous explorerez à pied les rues de *Kensington Market* et vous vous imprégnez de son ambiance bohème: cafés, boutiques éclectiques et œuvres de street art. Vous continuerez votre balade dans *Chinatown*, un quartier pittoresque qui témoigne de la diversité culturelle de Toronto.

Instant détente au spa Her Majesty's Pleasure

Lundi 30 octobre > après-midi

Prix : 125 €

Situé dans le quartier branché de *King West Village*, ce spa est un véritable lieu de vie dédié au bien-être : décoration raffinée, élégants comptoirs en marbre blanc, bar à cocktail, accueil chaleureux... Après un verre de bienvenue, vous profiterez d'un moment de détente avec une manucure ou une pédicure et un massage du cou et des épaules.



Visite de la Collection McMichael d'art canadien et du Musée Bata

Lundi 30 octobre > matin

Prix : 110 € coffret repas inclus

Vous découvrirez la Collection McMichael, qui abrite plus de 6 400 œuvres d'artistes canadiens. Le McMichael est situé dans un parc naturel au nord de Toronto. Les bâtiments du musée sont faits de pierres des champs et de rondins taillés à la main et offrent vue magnifique sur la forêt environnante. Vous reviendrez ensuite dans le centre de Toronto pour visiter le *Bata Shoe Museum*. Ce musée surprenant, qui retrace l'histoire de la chaussure, abrite une collection unique au monde de plus de 13 000 chaussures. L'architecture du bâtiment évoque une boîte à chaussures.

Soirée années 1920 « prohibition » : dégustation de whiskys canadiens, dîner et jazz !

Lundi 30 octobre > soirée

Prix : 160 € (Minimum 25 participants)



Au début du XX^e siècle, plusieurs provinces canadiennes votèrent une loi proscrivant l'alcool. Replongez dans l'atmosphère des bars clandestins de l'époque de la prohibition le temps d'une soirée ! À votre arrivée dans le *speakeasy* (bar clandestin), vous dégusterez 3 whiskys canadiens. Vous dînez ensuite dans le Lounge tout en profitant d'une ambiance musicale jazz.



DÉCOUVERTE DU QUÉBEC : MONTRÉAL ET QUÉBEC DU LUNDI 23 AU VENDREDI 27 OCTOBRE (5 JOURS / 4 NUITS)

Montréal, deuxième ville francophone du monde, possède une mosaïque de quartiers multiethniques à l'architecture et aux influences variées. Québec, capitale de la Belle Province, a été sacrée joyau du Patrimoine Mondial par l'Unesco.

JOUR 1 > LUNDI 23 OCTOBRE

MONTRÉAL

Arrivée à Montréal par vos propres moyens.
17h30 : Rendez-vous dans le hall de l'hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth 4* et départ en bus⁽¹⁾ pour le Vieux Montréal pour une courte visite de la ville à pied. A la nuit tombée, vous découvrirez des tableaux nocturnes projetés sur certains édifices du Vieux Montréal. La visite se terminera par un dîner au *Vieux Port Steakhouse*, charmante grilladerie.

Nuit à l'hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth 4*.



JOUR 2 > MARDI 24 OCTOBRE

MONTRÉAL

Transfert en bus⁽¹⁾ pour une balade gourmande à travers Montréal : Visite du Marché Jean-Talon au cœur du quartier de la Petite Italie, puis du Marché des Saveurs, véritable encyclopédie des produits du terroir québécois. Arrêt au *Fairmount Bagel*, maison fondée en 1919, et au *Schwartz' Deli*, mondialement connu pour sa viande fumée. Promenade jusqu'au Châlet du Mont Royal, d'où vous profiterez d'une vue imprenable sur la ville.

Déjeuner au restaurant italien *Wienstein & Gavino's*. Après le déjeuner, départ en bus⁽¹⁾ vers la Montérégie, une des principales régions productrices de pommes au Québec. Visite d'une cidrerie suivie d'une dégustation.

Retour à Montréal puis visite du Jardin Botanique et des Jardins de lumière. Retour à l'hôtel en bus⁽¹⁾ en fin d'après-midi.

Dîner aux *Enfants Terribles*, le plus haut restaurant de Montréal situé au 44^e étage de l'un des bâtiments les plus emblématiques de la ville - Place Ville Marie.

Nuit à l'hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth 4*.

JOUR 3 > MERCREDI 25 OCTOBRE

MONTRÉAL / QUÉBEC

Matinée libre, puis transfert à pied vers la gare centrale de Montréal. Voyage en train vers Québec, en classe affaires. Déjeuner servi à bord. Arrivée en milieu d'après-midi à la Gare du Palais de Québec, puis transfert en bus⁽¹⁾ à l'hôtel.

Départ de l'hôtel à pied pour une courte visite guidée du Vieux Québec où vous découvrirez la vieille ville fortifiée inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco en 1985.

La visite se terminera par un dîner au restaurant *La Bûche* où vous dégusterez une cuisine québécoise traditionnelle.

Nuit à l'hôtel Manoir Victoria 4*.



JOUR 4 > JEUDI 26 OCTOBRE

QUÉBEC

Départ de l'hôtel et transfert en bus⁽¹⁾ vers le Pavillon Lassonde du Musée National des Beaux-Arts du Québec.

Déjeuner à l'Assemblée Nationale du Québec suivi d'une courte visite du lieu.

Découverte de Québec à pied : visite de la Basse-Ville.

Un arrêt-dégustation vous sera proposé afin de découvrir une pâtisserie typique : les queues de castor.

Retour à l'hôtel en bus⁽¹⁾ en fin d'après-midi.

Dîner au restaurant *Tournebroche*, bistrot gourmet spécialisé dans la rôtisserie.

Nuit à l'hôtel Manoir Victoria 4*.

JOUR 5 > VENDREDI 27 OCTOBRE

QUÉBEC / TORONTO

Transfert à l'aéroport de Québec pour un vol à destination de Toronto. Le vol intérieur Québec / Toronto (vol AC8915 départ à 10h05 / arrivée à 11h54) est à combiner à votre billet international lors de la réservation. Arrivée à l'aéroport de Toronto Pearson et transfert en bus⁽¹⁾ à l'hôtel Westin Harbour Castle.

Fin de nos services.



DÉCOUVERTE DU QUÉBEC : MONTRÉAL ET QUÉBEC > DU LUNDI 23 AU VENDREDI 27 OCTOBRE

| | | |
|---|----------------|----------------------|
| Minimum de participants ⁽²⁾ : 20 | Chambre double | Chambre individuelle |
| Prix forfaitaire par personne | 1 420 Euros | 1 770 Euros |

Ces prix incluent : Les transferts prévus au programme, l'hébergement en chambre double ou individuelle en hôtels 4* à Montréal (2 nuits) et à Québec (2 nuits), les repas prévus au programme, les visites et entrées aux monuments, un guide accompagnateur anglophone du jour 1 au jour 5 jusqu'à l'arrivée à Toronto dans l'après-midi et les taxes.

Ces prix n'incluent pas : Le vol Québec/Toronto qui est à réserver avec votre billet international (non inclus dans le prix forfaitaire ci-dessus), les petits-déjeuners, les repas non prévus au programme, les boissons, les frais de visa, les pourboires, les dépenses personnelles, les dépenses extraordinaires dérivant d'éléments dont l'agence ne peut être tenue responsable tels que : grèves, retards de train ou d'avion, mauvaises conditions météorologiques, etc., l'assurance assistance/rapatriement (obligatoire) et les assurances annulation/bagages (facultatives).

(1) Bus d'une capacité de 56 sièges quel que soit le nombre de participants inscrits.

(2) Ce circuit pourrait être maintenu entre 15 et 20 personnes avec un supplément d'environ 100 Euros par personne en chambre double.

Les prix ci-dessus ont été établis sur la base de 20 participants minimum. Destination Plus se réserve le droit de revoir ses tarifs à la hausse ou d'annuler le pré-congrès à la date du 14 août 2017 dans le cas où ce nombre ne serait pas atteint. Si tel devait être le cas, Destination Plus vous rembourserait le montant du pré-congrès sauf frais liés à la modification des vols internationaux réservés par vos soins. En conséquence, nous vous conseillons de réserver des billets d'avion modifiables. **Source : Destination Plus**

POST CONGRÈS

CHICAGO

**DU MARDI 31 OCTOBRE AU VENDREDI 3 NOVEMBRE
(4 JOURS / 3 NUITS)**

Chicago, capitale mondiale de l'architecture moderne, est également reconnue pour ses artistes de jazz et de blues inégalés et ses superbes collections d'art !

JOUR 1 > MARDI 31 OCTOBRE

TORONTO / CHICAGO

Transfert en bus⁽¹⁾ de l'hôtel Westin Harbour Castle à l'aéroport Toronto Pearson.

Le vol Toronto Pearson / Chicago (vol AC 511 départ à 16h10 / arrivée à 17h00) est à réserver avec votre billet international (non inclus dans le prix forfaitaire ci-dessous).
Arrivée à l'aéroport de Chicago.

Accueil par votre guide-accompagnateur et transfert en bus⁽¹⁾ à l'hôtel.

Dîner au restaurant *Carmine's*.

Nuit à l'hôtel Drake 4*.

JOUR 2 > MERCREDI 1^{ER} NOVEMBRE

CHICAGO

Transfert en bus⁽¹⁾ jusqu'à l'embarcation des croisières.

Vous embarquerez à bord du *First Lady Boat* pour une croisière fluviale commentée par la *Chicago Architecture Foundation*.

Déjeuner au restaurant *Portillo's Downtown Chicago* où vous pourrez déguster des hot dogs « Chicago style ».

Après le déjeuner, visite d'une partie de la ville en bus⁽¹⁾ jusqu'au *Navy Pier*, l'attraction touristique la plus populaire de la ville. À son extrémité, le *Navy Pier* offre l'un des plus beaux panoramas sur la skyline de Chicago.

Retour à l'hôtel en bus⁽¹⁾.

Départ à pied de l'hôtel jusqu'au *360 CHICAGO*, situé au 94^e étage du centre John Hancock. A 310 mètres de hauteur, vous profiterez d'une vue panoramique exceptionnelle sur le Lac Michigan et la ville.

Soirée au *Andy's Hazz Club*, l'un des établissements de jazz les plus connus de Chicago. Retour à l'hôtel en bus⁽¹⁾.

Nuit à l'hôtel Drake 4*.



JOUR 3 > JEUDI 2 NOVEMBRE

CHICAGO

Transfert en bus⁽¹⁾ pour une visite guidée de la *Robie House* de Frank Lloyd Wright. Située sur le campus de l'université de Chicago, cette maison est considérée comme l'un des chefs-d'œuvre de l'architecture américaine.

En fin de matinée, transfert en bus⁽¹⁾ pour le déjeuner *Gino's East South Loop* pour déguster la fameuse *deep dish pizza*.

Temps libre dans l'après-midi.

Dîner-spectacle au restaurant *Tommy Gun's Garage*.

Nuit à l'hôtel Drake 4*.



JOUR 4 > VENDREDI 3 NOVEMBRE

CHICAGO

Check out puis départ en bus⁽¹⁾ pour une visite guidée sur le thème du jazz et du blues.

Déjeuner au restaurant *Pearl's Place*.

Fin de nos services.

PETIT DÉJEUNER NON INCLUS

CHICAGO > DU MARDI 31 OCTOBRE AU VENDREDI 3 NOVEMBRE

| | | |
|---|----------------|----------------------|
| Minimum de participants ⁽²⁾ : 20 | Chambre double | Chambre individuelle |
| Prix forfaitaire par personne | 1 395 Euros | 1 855 Euros |

Ces prix incluent : Les transferts prévus au programme, l'hébergement en chambre double ou individuelle en hôtel 4* à Chicago (3 nuits), les repas prévus au programme, les visites et entrées aux monuments, un guide accompagnateur anglophone du jour 1 au jour 4 et les taxes.

Ces prix n'incluent pas : Le vol Toronto/Chicago qui est à réserver avec votre billet international (non inclus dans le prix forfaitaire ci-dessus), les petits déjeuners, les repas non prévus au programme, les boissons, les frais de visa, les pourboires, les dépenses personnelles, les dépenses extraordinaires dérivant d'éléments dont l'agence ne peut être tenue responsable tels que : grèves, retards de train ou d'avion, mauvaises conditions météorologiques, etc., l'assurance assistance/rapatriement (obligatoire) et les assurances annulation/bagages (facultatives).

Les formalités d'entrée aux USA vous seront envoyées avec la confirmation/facture.

(1) La capacité du bus dépendra du nombre de participants inscrits. Pour un groupe de 20 personnes, il s'agira d'un minibus de 24 sièges.

(2) Ce circuit pourrait être maintenu entre 15 et 20 personnes avec un supplément d'environ 100 Euros par personne en chambre double.

Les prix ci-dessus ont été établis sur la base de 20 participants minimum. Destination Plus se réserve le droit de revoir ses tarifs à la hausse ou d'annuler le post-congrès à la date du 14 août 2017 dans le cas où ce nombre ne serait pas atteint. Si tel devait être le cas, Destination Plus vous rembourserait le montant du post-congrès sauf frais liés à la modification des vols internationaux réservés par vos soins. En conséquence, nous vous conseillons de réserver des billets d'avion modifiables. **Source : Destination Plus**

**INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE OU COMPLÉTEZ
UN FORMULAIRE D'INSCRIPTION PAR CONGRESSISTE.**
Votre inscription ne pourra être confirmée qu'après réception
du paiement intégral des frais d'inscription.

| INSCRIPTION INDIVIDUELLE CONGRESSISTE | TARIFS INSCRIPTION | | |
|--|-----------------------------|--|---|
| | Jusqu'au 31 juillet 2017 | Du 1 ^{er} août au 30 septembre 2017 | À partir du 1 ^{er} octobre 2017 |
| MEMBRE UIA | | | |
| Standard (catégories 1 et 2 selon liste UIA)* | 1 550 € | 1 800 € | 2 000 € |
| Jeune avocat (< 35 ans)** (catégories 1 et 2 selon liste UIA)* | 1 000 € | 1 150 € | 1 350 € |
| Pays émergent (catégories 3 et 4 selon liste UIA)* | 750 € | 900 € | 1 100 € |
| Jeune avocat (< 35 ans)** Pays émergent (catégories 3 et 4 selon liste UIA)* | 600 € | 700 € | 900 € |
| Inscription journalière (valable pour une seule journée) | | 550 € | |
| NON MEMBRE | | | |
| Standard (catégories 1 et 2 selon liste UIA)* | 1 950 € | 2 200 € | 2 400 € |
| Jeune avocat (< 35 ans)** (catégories 1 et 2 selon liste UIA)* | 1 300 € | 1 450 € | 1 650 € |
| Pays émergent (catégories 3 et 4 selon liste UIA)* | 1 000 € | 1 150 € | 1 350 € |
| Jeune avocat (< 35 ans)** Pays émergent (catégories 3 et 4 selon liste UIA)* | 800 € | 900 € | 1 100 € |
| Inscription journalière (valable pour une seule journée) | | 650 € | |
| TARIFS SPÉCIAUX (sur justificatif) | | | |
| Professeur de droit à temps plein, juge et avocat d'État*** | | 900 € | |
| Étudiant en droit**** | | 250 € | |
| INSCRIPTION ACCOMPAGNANT***** | | | |
| Accompagnant adulte | | 500 € | |
| Jeune accompagnant (de 8 à 18 ans) | | 250 € | |

(*) La liste est disponible sur le site Web de l'UIA : www.uianet.org, section « l'adhésion ».

(**) Cette inscription est uniquement réservée aux avocats de moins de 35 ans.

(***) Cette inscription est uniquement réservée aux juges, aux avocats d'État et aux professeurs de droit.

(****) L'inscription étudiant ne donne pas accès à la soirée informelle.

(*****) L'inscription accompagnant ne donne pas accès aux sessions de travail.

COMMENT S'INSCRIRE ?



Inscriptions en ligne : section congrès du site Web de l'UIA : www.uianet.org

Inscriptions papier : merci de compléter le formulaire d'inscription ci-joint en écrivant vos nom et prénom en majuscules. Merci de renvoyer ce formulaire dûment complété et signé, par courrier, fax ou email à :

UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS

20 rue Drouot - 75009 Paris - France

Tél. : +33 1 44 88 55 66 - Fax : +33 1 44 88 55 77

Email : uiacentre@uianet.org

Chaque demande d'inscription reçue avec paiement intégral des frais d'inscription fera l'objet d'une confirmation par email de l'UIA. Si vous ne recevez pas notre email dans un délai de 7 jours, veuillez nous contacter pour le suivi de votre inscription.

Aucune personne exerçant la profession d'avocat ne peut être inscrite au congrès comme accompagnant. Les accompagnants ne peuvent pas assister aux sessions scientifiques.

Pour pouvoir participer aux activités sociales, les accompagnants doivent s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription correspondants. Ils reçoivent un badge spécial.

FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription pour les membres ou non membres de l'UIA incluent* :

- La cérémonie d'ouverture et le cocktail de bienvenue à l'hôtel Westin Harbour Castle le 27 octobre 2017,
- La soirée informelle au Hockey Hall of Fame le 28 octobre 2017, sauf pour l'inscription étudiant en droit,
- La cérémonie et le cocktail de clôture à l'hôtel Westin Harbour Castle le 30 octobre 2017,
- Les réunions de travail (thèmes principaux, commissions et groupes de travail), sauf pour l'inscription accompagnant,
- Les déjeuners et pauses café, les 28 et 29 et 30 octobre 2017,
- La mallette du congrès, sauf pour l'inscription accompagnant,
- L'accès à la zone d'exposition.

Tous les participants sont priés de mentionner sur le formulaire d'inscription les activités auxquelles ils souhaitent prendre part, qu'elles soient incluses ou non dans les frais d'inscription au congrès.

Pour les activités qui ne sont pas incluses dans les frais d'inscription, aucune inscription ne sera prise en compte tant que le paiement intégral de l'activité concernée n'aura pas été reçu.

* Prestations différentes dans le cas d'une inscription journalière ou accompagnant.

MODES DE PAIEMENT

CONDITIONS GÉNÉRALES

MODES DE PAIEMENT UIA

Inscription au congrès / Soirée de gala / Excursion générale

Les droits d'inscription au congrès, à la soirée de gala et à l'excursion générale, payables uniquement en Euros, doivent être réglés :

1 ■ Par chèque bancaire en Euros encaissable en France, à l'ordre de l'UIA et envoyé à : UIA (20 rue Drouot - 75009 Paris - France).

2 ■ Par carte de crédit (VISA ou MASTERCARD) en Euros uniquement.

3 ■ Par virement bancaire SWIFT, en précisant sur l'ordre de virement la mention " sans frais pour le destinataire " en faveur de l'Union Internationale des Avocats et en indiquant vos nom et prénom ainsi que la mention " 61^e congrès Toronto ".

Titulaire du compte :
Union Internationale des Avocats
Société Générale - 91 avenue des Champs Elysées
75116 Paris - France
BIC : SOGE FRPPXXX
IBAN : FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164

MODES DE PAIEMENT DESTINATION PLUS

Hébergement / Activités touristiques / Programmes pré et post-congrès

Une participation forfaitaire de 25 Euros vous sera facturée (quel que soit le nombre de personnes).

Les inscriptions, par courrier, fax ou email, doivent nous parvenir au plus tard le 30 septembre 2017.

1 ■ Par carte de crédit (VISA ou MASTERCARD) en Euros uniquement.

2 ■ Par virement bancaire SWIFT, en Euros uniquement, en précisant sur l'ordre de virement la mention " sans frais pour le destinataire " en faveur de Destination Plus et en indiquant vos nom et prénom ainsi que la mention " 61^e congrès Toronto " et le numéro de dossier (indiqué sur la confirmation/facture).

Titulaire du compte :
DESTINATION PLUS CONGRES UIA
Société Générale - Paris Breteuil (03291)
78, avenue de Breteuil - 75015 Paris - France
BIC : SOGEFRPP
IBAN : FR76 3000 3032 9100 0206 0128 637

Merci de joindre une copie de votre ordre de virement avec votre confirmation/facture signée.

Après le 30 septembre 2017, toute inscription devra être réglée en Euros, par carte de crédit uniquement (VISA ou MASTERCARD). Seuls les virements certifiés par la banque seront acceptés après cette date. Les réservations seront traitées par ordre chronologique de réception.

Une confirmation/facture incluant toutes les prestations demandées et un numéro de dossier vous sera envoyée par email ou par fax. Si vous ne la recevez pas sous 48h veuillez nous contacter dans les plus brefs délais.

Votre réservation ne sera validée qu'à réception de la confirmation/facture signée et du règlement. Sans réponse des participants sous 7 jours, les réservations seront automatiquement annulées.

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit. Un numéro d'inscription sera attribué à chaque participant, qui sera demandé lors de l'enregistrement à l'hôtel Westin Harbour Castle, pour la remise des documents concernant le congrès.

Toute inscription faite après le 30 septembre 2017 devra être réglée par carte de crédit uniquement (les virements bancaires ne seront plus acceptés après cette date).

L'UIA et Destination Plus se réservent le droit, à tout moment et à leur entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le congrès à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du congrès, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du congrès et d'annuler toute invitation à participer au congrès.

Ni l'UIA, ni Destination Plus, ni aucun de leurs responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un congressiste, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant au congrès ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant (congressiste ou accompagnant) en relation avec le congrès est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

En ce qui concerne l'hébergement pour le congrès et les programmes touristiques proposés par Destination Plus avant et après le congrès, la relation contractuelle est établie directement entre Destination Plus et chaque participant. Cette relation est assujettie à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

FORMALITÉS

Il appartient au congressiste de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un congressiste qui ne pourrait participer au congrès, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement de l'UIA.

CAS DE FORCE MAJEURE

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du congrès, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les autorités du pays d'accueil.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

SANTÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème de santé pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardiovasculaires, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du congrès, maladie psychique, mentale ou dépressive... (Liste non exhaustive).

ANNULATION D'UNE INSCRIPTION AU CONGRÈS / DE LA SOIRÉE DE GALA / DE L'EXCURSION GÉNÉRALE

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 20 % pour frais de dossier et devra parvenir par écrit à l'Union Internationale des Avocats (UIA) avant le 30 septembre 2017. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après cette date. Afin d'éviter tout problème de remboursement, nous conseillons vivement aux personnes ayant besoin d'un visa de procéder à leur demande de visa le plus tôt possible. Tous les remboursements seront effectués après le congrès.

Les participants s'étant acquittés du montant intégral des frais d'inscription et qui ne seraient pas en mesure d'assister personnellement au congrès peuvent se faire remplacer par un confrère et en informer l'UIA. Des frais de dossiers de 50 Euros seront facturés.

ANNULATION ET MODIFICATION DE L'HÉBERGEMENT / DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES / DU PROGRAMME PRÉ ET POST-CONGRÈS

En cas d'annulation, les frais de dossier de 25 Euros ne sont pas remboursables.

1 ■ Hébergement

Les chambres sont réservées dans le cadre du congrès de l'UIA et soumises à des conditions de vente groupe particulières (voir ci-dessous).

Les conditions d'annulation totale du séjour pour les participants sont fixées comme suit et entraînent les frais suivants (conditions valables pour tous les hôtels) :

| Délai d'annulation | Frais |
|--|--------------------|
| De la date d'inscription au 15 août 2017 | 25 € |
| À partir du 16 août 2017 | 1 nuit de pénalité |

Les conditions de modification ou annulation partielle du séjour pour les participants sont fixées comme suit et entraînent les frais suivants :

Hôtel Westin Harbour Castle Toronto 4* et Hôtel Strathcona 3*

| Délai de modification ou annulation partielle | Frais |
|---|--------------------|
| Jusqu'à 72 heures de l'arrivée | Pas de frais |
| À moins de 72 heures de l'arrivée | 1 nuit de pénalité |

Hôtel Ritz-Carlton Toronto 5*

| Délai de modification ou annulation partielle | Frais |
|---|--------------------|
| De la date d'inscription au 19 septembre 2017 | 1 nuit de pénalité |
| À partir du 20 septembre 2017 | 100% de frais |

Destination Plus ne procède à aucun remboursement en cas de non présentation à l'hôtel (no show), d'arrivée après la date prévue ou de départ anticipé de l'hôtel.

2 ■ Activités touristiques

Jusqu'à 15 jours avant la date du congrès : pas de frais d'annulation. Après cette date : 100 % de frais.

En cas de non présentation le jour de l'excursion, aucun remboursement ne sera effectué.

3 ■ Programmes pré et post-congrès

Les conditions d'annulation pour les participants sont fixées comme suit et entraînent les frais suivants :

- De l'inscription au 1^{er} août 2017 : 10 % de frais (remboursé si le circuit est annulé)
- Du 2 au 31 août 2017 : 50 % de frais (remboursé si le circuit est annulé)
- Du 1^{er} septembre 2017 au jour de départ du circuit : 100 % de frais
- Interruption de séjour ou no-show : pas de remboursement.

Destination Plus se réserve le droit d'annuler les programmes pré et post-congrès, à la date du 14 août 2017, dans le cas où le nombre minimum de participants ne serait pas atteint.

Le montant du pré/post-congrès vous serait alors remboursé (sauf frais liés à la modification des vols internationaux réservés par vos soins). Les remboursements seront effectués après le congrès.

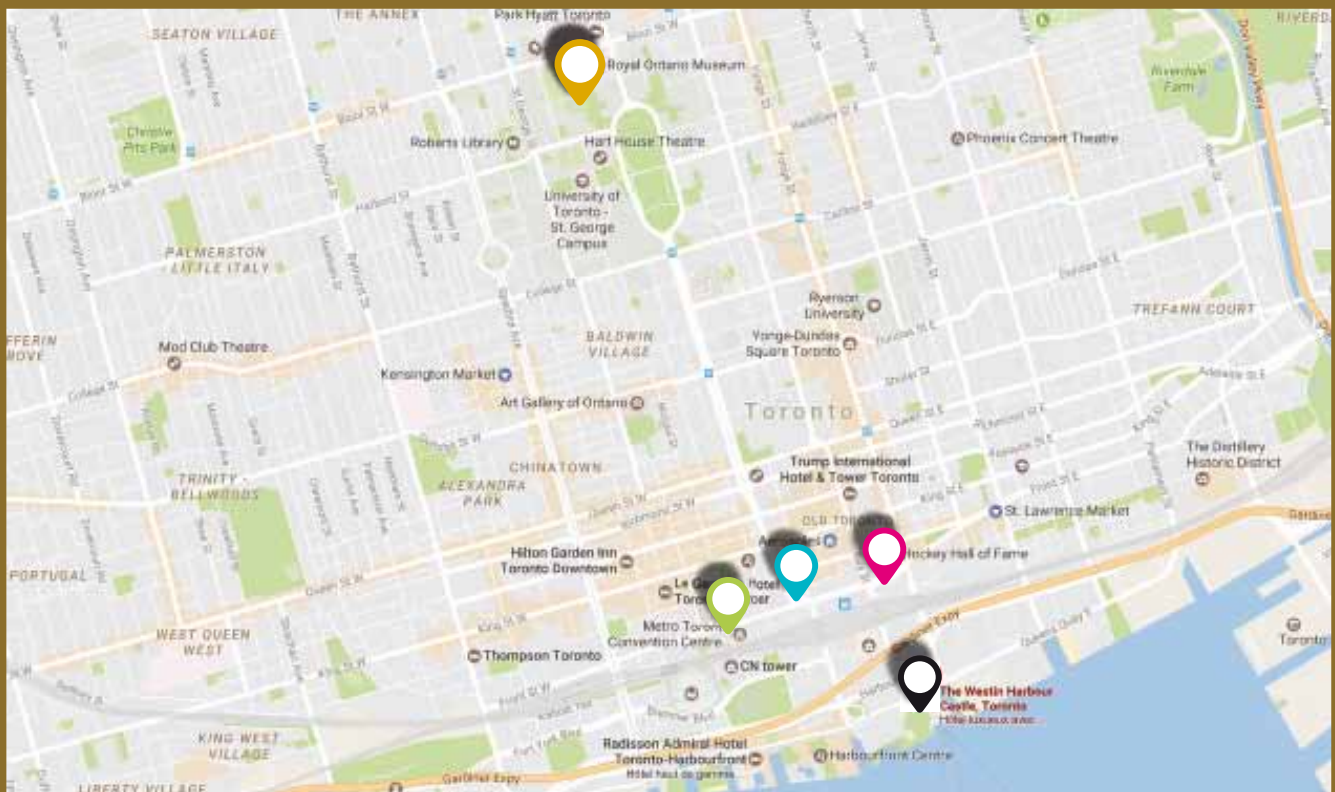
4 ■ Assurance assistance / rapatriement (par vos soins)






Dans le cadre de votre participation au congrès, nous vous conseillons de souscrire une assurance vous couvrant en cas d'hospitalisation, ou de frais médicaux. De même, pour toute inscription au programme pré/post-congrès, la souscription à une assurance assistance/rapatriement est obligatoire (par vos soins).

À titre indicatif, une assurance peut être incluse si vous réglez par carte de crédit (à vérifier auprès de votre banque pour connaître le détail de la prise en charge).

L'UIA et Destination Plus se dégagent de toute responsabilité au cas où des congressistes n'auraient pas souscrit cette assurance.

PLAN DE TORONTO



-  HÔTEL WESTIN HARBOUR CASTLE 4* - HÔTEL DU CONGRÈS
-  HÔTEL RITZ-CARLTON TORONTO 5*
-  HÔTEL STRATHCONA 3*
-  HOCKEY HALL OF FAME
-  ROYAL ONTARIO MUSEUM



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados



À GAGNER :
UNE INSCRIPTION AU CONGRÈS
DE PORTO 2018
ET UNE ANNÉE DE COTISATION

Si vous êtes orateur au congrès de Toronto, vous pouvez concourir dans l'une des deux catégories :

- meilleur rapport
- meilleur rapport - jeune avocat

Vous avez jusqu'au 15 septembre 2017 pour remettre à l'UIA votre rapport en français, anglais, ou espagnol. Il sera soumis à un jury d'avocats chargé d'en juger la pertinence et la qualité.

QUI ÉTAIT MONIQUE RAYNAUD-CONTAMINE ?

Monique Raynaud-Contamine, ancienne Directrice des publications et Présidente de la commission Droit Bancaire fut une figure importante de l'association pendant de nombreuses années. En hommage à son action et à sa personnalité, ce prix créé en 1999 porte son nom.



PARTICIPEZ
AU PRIX
MONIQUE RAYNAUD-CONTAMINE
DES MEILLEURS RAPPORTS
DU CONGRÈS !

REMISE DU PRIX
À LA CÉRÉMONIE
DE CLÔTURE
DU CONGRÈS
LE 30 OCTOBRE 2017



Contact :
Tiphaine Deygas
Secrétaire événement
uiacentre@uianet.org
+ 33 1 44 88 55 66